



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Bilan de la société  
**Radio France internationale**  
**(RFI)**

---

Année 2011

---

**les bilans du CSA**

**novembre 2012**

© CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

---

**Direction des programmes**  
***Service de l'information et de la documentation***

Bilan de la société  
**Radio France internationale**  
**(RFI)**

---

Année 2011



# Sommaire

---

1. Obligations générales	4
2. Obligations particulières	23
3. Obligations relatives aux programmes	27
4. Obligations relatives à la publicité et au parrainage	30
5. Relations avec les autres organismes du secteur public	31
Annexes (liste)	33

---

Exécution par la société  
de ses obligations de diffusion

# 1. Obligations générales

---

## **Article 1<sup>er</sup>**

*Pour la conception, la programmation et la diffusion de ses émissions, la société est soumise au respect des dispositions permanentes du présent cahier des missions et des charges et de dispositions annuelles fixées par arrêté du ministre chargé de la communication.*

(Voir **annexe 1**).

## **Avant propos**

En application de la loi du 5 mars 2009, Radio France internationale (RFI) a perdu son statut de société nationale de programme en devenant une filiale à 100 % de la holding Audiovisuel extérieur de la France (AEF), regroupant RFI, France 24 également à 100 % et TV5 Monde dont elle détient 49% du capital<sup>1</sup>.

La société « Audiovisuel Extérieur de la France » (AEF) a été créée le 28 février 2008 pour développer les activités des chaînes de télévision et radios françaises et francophones diffusant à l'étranger. Elle a pour mission de définir une stratégie d'ensemble pour ces sociétés qui travaillaient jusque là en ordre dispersé.

Le décret n° 2012-85 du 25 janvier 2012 édicté pour application de l'article 48 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication a fixé le cahier des charges de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France, en définissant ses obligations éditoriales, déontologiques ainsi que celles en matière de publicité, de parrainage et de relations avec les autres opérateurs audiovisuels français et étrangers. L'article 2 de ce décret a abrogé le décret n° 88-66 du 20 janvier 1988 portant approbation du cahier des missions et des charges de Radio France Internationale.

La fusion par absorption simplifiée de RFI et France 24 au sein de l'AEF est intervenue le 13 février 2012.

Depuis le début de la réforme, des salariés de RFI (journalistes et personnels techniques et administratifs) sont, de temps en temps, appelés par les syndicats à cesser le travail pour protester contre les projets de la direction de l'AEF: la mise en place de la rédaction unique (la grille unique à RFI perçue comme une menace pour l'identité de la radio) et de la nouvelle grille des langues, la fusion avec France 24 et le déménagement à Issy-les-Moulineaux.

Ce refus a pris la forme d'une longue bataille judiciaire et a entraîné des perturbations à l'antenne : certains journaux n'ont pas été assurés et certains magazines ont été rediffusés ou remplacés par le fil RFI Musique.

## **Article 2**

*La société conçoit et programme des émissions de radiodiffusion sonore destinées à la diffusion internationale. Elle produit des œuvres et documents, notamment radiophoniques, destinés à la*

---

<sup>1</sup> L'AEF est partenaire de cette chaîne francophone aux côtés des Canadiens, Québécois, Suisses et Belges.

*distribution internationale. La société inclut dans ses programmes des émissions destinées aux Français de l'étranger.*

Les programmes de Radio France internationale (RFI) sont diffusés 24 heures sur 24 en français et en 13 langues étrangères à travers un réseau mondial de 170 émetteurs en FM dans 70 pays. Ils sont également accessibles sur le câble, le satellite, sur internet et sur les réseaux téléphoniques.

Tout en poursuivant le développement de la FM dans le monde, la nouvelle direction a reconsidéré la politique de distribution des programmes de RFI avec l'idée de recourir davantage aux nouvelles technologies.

L'objectif déclaré était de continuer de développer internet et la mobilité mais aussi des *web radios* référencées dans les différents moteurs de recherche et de procéder, le plus rapidement possible, à l'arrêt de la diffusion en ondes courtes et en ondes moyennes si l'audience s'avérait insuffisante.

En 2011, RFI a bénéficié de l'ouverture de sept nouveaux relais en Afrique : Kirundo/Mont Mutumba au Burundi, Bata en Guinée Equatoriale, Goma, Mbandaka et Mbuji Mayi en République Démocratique du Congo, Richard Toll au Sénégal.

Dans le même temps, Monte Carlo Doualiya, sa filiale en langue arabe, a obtenu huit nouveaux relais notamment à Jezzine et Nabatiyeh au Liban, Tripoli, Zahlé et Benghazi en Lybie et Moundou, Sarh et Abéché au Tchad pour la diffusion de ses programmes.

RFI a conçu, produit et programmé de nombreuses émissions destinées à la diffusion internationale ainsi que des œuvres et des documents, notamment sonores, à l'intention de ses partenaires étrangers et ses programmes sont repris par 780 radios partenaires dans 125 pays.

Radio France internationale utilise neuf bureaux d'envoyés spéciaux permanents et un réseau d'environ 600 correspondants dans le monde en plus de ses rédactions basées à Paris.

En plus du français, RFI diffuse en anglais, cambodgien, espagnol, haoussa, mandarin, persan, portugais/brésilien, roumain, russe, vietnamien, swahili et en arabe avec sa filiale Monte Carlo Doualiya.

Rappelons qu'en 2010 le caractère bi-média (radio et internet) de la rédaction de RFI s'est renforcé avec la création d'une rédaction unique, multilingue et multi-supports, dotée de deux responsables éditoriaux en charge des diffusions vers l'Afrique pour l'un, et du reste du monde pour l'autre.

La radio a, comme toujours, régulièrement inclus dans son offre de programme une émission spécialement conçue pour les Français de l'étranger (*Chronique des Français de l'étranger*).

### **Article 3**

*La société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement, en fonction de la mission culturelle, éducative et sociale qui lui est assignée par la loi.*



La grille n'a connu que quelques aménagements en 2010 et 2011 après avoir été remaniée en janvier 2009. Elle s'articule autour de sessions d'information régulières et de magazines traitant de thématiques comme la santé, l'environnement, la culture et des soirées musicales ou sportives.

RFI diffuse, tout au long de la journée, un journal de dix minutes à heures fixes et un bulletin de trois minutes à la demi-heure sur les derniers développements de l'actualité.

La grille 2010/2011 a vu l'augmentation de la durée des matinales (Monde et Afrique) d'une heure. Elle propose aux auditeurs du monde entier cinq heures d'information en continu. Selon RFI « Outre l'interactivité, deux impératifs ont guidé l'élaboration de cette grille : convivialité et lisibilité, avec pour objectif la reconquête des auditoires ».

La société a poursuivi la programmation d'émissions d'information destinées à des publics particuliers comme les émissions pour les communautés étrangères vivant en France.

Elle a diffusé des émissions régulières, diversifiées et ouvertes sur le monde tant en français que dans les langues étrangères. Les programmes en français ont été enrichis et, que ce soit dans le domaine de l'information, de la culture ou du divertissement, RFI a offert à ses auditeurs de nombreux rendez-vous.

Trente minutes d'informations exclusives consacrées à l'actualité dans l'hexagone sont diffusées toute la semaine ainsi qu'une chronique sur la Bourse, des reportages et *Le Journal des Dom-Tom*.

Selon RFI, la grille actuelle répond à « *La nécessité d'obéir à deux impératifs, la logique de rendez-vous et celle du temps universel, a conduit à élaborer pour l'antenne Afrique une grille en TU et pour l'antenne Paris-Monde une grille en heure de Paris. Pour plus de 85%, les émissions sont diffusées sur les deux antennes mais dans aucun cas elles ne changent d'heure de diffusion dans le courant de l'année. Ce principe est valable tout le long de la journée jusqu'au soir où les deux antennes se retrouvent dans une grande soirée dédiée à la musique et au sport* ».

#### **Article 4**

*La société assure l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

*Elle assure l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, notamment pour les émissions d'information politique, dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

*Elle expose et fait comprendre le point de vue de la France face aux événements du monde contemporain.*

En 2011, aucune remarque ou réclamation particulière n'a été constatée ou signalée au Conseil supérieur de l'audiovisuel quant au pluralisme des courants de pensée et

d'opinions dans les programmes de RFI. (cf. émission *Mardi Politique*<sup>1</sup> en partenariat avec *Le Point* et *20 Minutes*).

Ces programmes ont continué d'exposer et de faire comprendre le point de vue de la France face aux événements du monde contemporain en diffusant, par exemple, les interventions du Président de la République effectuées à l'occasion d'événements nationaux ou internationaux.

### **Mardi politique**

Ci-après, une liste de quelques uns des invités de l'émission au cours de l'année 2011 :

- Pierre MOSCOVICI, député socialiste du Doubs et coordinateur de campagne de François Hollande
- Noël MAMERE, député-maire écologiste
- Nicolas DUPONT-AIGNAN, président du mouvement Debout la République
- Maurice LEROY, ministre de la Ville
- Marine LE PEN, présidente du Front National et candidate à l'élection présidentielle
- Marie-Anne MONTCHAMP, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale
- Jean-Pierre CHEVENEMENT, fondateur du MRC et candidat à l'élection présidentielle
- Jean-Marie BOCKEL, président de la Gauche Moderne
- Jean-Louis BIANCO, député socialiste des Alpes-de-Haute-Provence et ancien secrétaire général de l'Elysée
- Jack LANG, député socialiste du Pas-de-Calais, ancien ministre de la Culture
- Hervé MORIN, président du Nouveau Centre et député de l'Eure
- François BAYROU, président du MODEM
- Elisabeth GUIGOU députée socialiste de Seine Saint-Denis et ancien Ministre de la Justice
- Christine BOUTIN, présidente du Parti chrétien démocrate
- Claude GUEANT, ministre de l'Intérieur
- Chantal JOUANNO, ministre des Sports et tête de liste à Paris pour les élections sénatoriales
- Ségolène ROYAL, présidente de la Région Poitou-Charentes
- Roselyne BACHELOT, ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale
- Roger KAROUTCHI, tête de liste UMP dans les Hauts-de-Seine pour les élections sénatoriales

« Mardi politique » peut être également écouté ou téléchargé sur [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr).

#### **Article 5**

*La société veille au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la protection des enfants et adolescents.*

---

<sup>1</sup> Présentation de par RFI de l'émission *Mardi politique* : « Pendant près de 50 minutes, un leader politique répond aux questions des journalistes de RFI, 20 Minutes et Le Point. Il s'exprime sur les sujets qui font l'actualité politique et commente les grands faits de société.

Le regard international de RFI s'associe à l'expertise nationale et régionale des rédactions de 20 Minutes et du Point, pour un traitement inédit de l'entretien politique ».

*Elle avertit les auditeurs sous une forme appropriée lorsqu'elle programme des émissions de nature à heurter leur sensibilité.*

En 2011, comme au cours des exercices précédents aucune infraction aux dispositions du présent article n'a été relevée dans les émissions de RFI par les services du Conseil qui n'ont également pas reçu de réclamation ou saisine.

#### **Article 5-1**

*La société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.*

*Elle prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.*

*Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité.*

*Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population. De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés.*

Tant en raison de la diversité des origines de ses propres journalistes et animateurs, des thèmes abordés dans ses émissions, que de la diversité des personnalités qui en sont généralement les invités et de la diversité de ses auditoires, les programmes de RFI ont toujours mis en avant la fraternité et la cohésion sociale et contribué à la lutte contre les discriminations.

Parmi ses programmes, on peut citer : « *Religions du monde* », qui prône le dialogue entre les différentes cultures et croyances et « *Idées* » qui se veut un lieu d'expression de la diversité de pensée au sein de la société française.

Ci-après, en illustration pour 2011, quelques émissions avec thèmes et invités:

#### **Idées**

- Lieux de mémoire.

Invité : Pierre Nora, historien, éditeur, Académicien, fondateur de la revue *Le Débat*, auteur d'*Historien Public et Présent*, nation, mémoire, deux livres publiés chez Gallimard.

- Mondialisation.

Invité : Edgar Morin, auteur du livre *La Voie*, publié chez Fayard.

- L'écrivain face à ses responsabilités.

Invité : Gisèle Sapiro, directrice de recherche au CNRS, auteur au Seuil de *La responsabilité de l'écrivain, littérature, droit et morale en France XIXe siècle-XXIe siècle*.

- Croire aujourd'hui.

Invité : Avec Gérard Bénéteau, prêtre dans le quartier des Halles à Paris, auteur du *Journal d'un curé de ville* chez Fayard.

- Parfum.

Invitée : Elisabeth de Feydeau, historienne, docteur en histoire, auteur d'un livre publié chez Robert Laffont intitulé *Les parfums, histoire, anthologie, dictionnaire*.

- Frantz Fanon.

Invité : Magali Bessone, maître de conférences en philosophie morale et politique à l'université de Rennes-1, spécialiste des théories de la justice, auteur de l'introduction de la réédition des œuvres de Frantz Fanon, aux éditions La Découverte.

- Représenter le corps.

Invité : Gilles Boëtsch, anthropobiologiste, directeur de l'Unité mixte de recherche internationale Environnement-Santé-Sociétés à Dakar, co-auteur du livre *Morceaux exquis, le corps dans les cultures populaires* au CNRS Editions.

- Les Français et les vacances.

Invité : Bertrand Réau, sociologue, maître de conférence à l'université de Lyon 1, auteur d'un essai *Les Français et les vacances*.

- Qui doit gouverner ?

Invité : Pierre-Henri Tavoillot, philosophe, maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne, président du Collège de philosophie, auteur de *Qui doit gouverner ? Une brève histoire de l'autorité* un livre publié chez Grasset.

- Frantz Fanon.

Invité : Achille Mbembé, professeur d'histoire et de science politique à l'université de Witwatersrand à Johannesburg en Afrique du Sud, auteur de la préface de la réédition des œuvres de Frantz Fanon, aux éditions La Découverte.

- René Cassin.

Invité : Antoine Prost, historien, auteur avec Jay Winter, d'une biographie de René Cassin, publiée chez Fayard.

- Académie française, pour quoi faire ?

Invité : Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie, auteur chez Fayard *Des siècles d'immortalité*.

- Préhistoire.

Invité : Henry De Lumley, préhistorien, directeur de l'institut de paléontologie humaine.

- Inégalités.

Invité : Pierre Rosanvallon, historien, professeur au Collège de France, auteur de *La société des égaux* aux éditions Seuil.

- Primo Levi.

Invité : Philippe Mesnard, maître de conférence, spécialiste de littérature française et de littératures comparées, auteur d'une biographie de Primo Levi, chez Fayard.

- Amour.

Invité : le philosophe Nicolas Grimaldi, auteur de *Les métamorphoses de l'amour* (Grasset).

- Médecins sans frontières.

Invité : Claire Magone et Fabrice Weisman pour la parution du livre écrit par l'organisation, à l'occasion de ses quarante ans, *MSF agir à tout prix?* aux éditions La Découverte

- Le patriotisme.

Invité : Michel Lacroix, normalien, agrégé d'histoire, maître de conférences et auteur de l'essai *Eloge du patriotisme, petite philosophie du sentiment national* aux éditions Robert Laffont.

- Finitude.

Invité : André Lebeau, géophysicien de formation, ancien directeur de Météo France, auteur chez Gallimard de l'essai *Les horizons terrestres, réflexions sur la survie de l'humanité* dans la collection *Le débat et de L'enfermement planétaire* chez Folio.

- Bataille des cartes.

Invité : Michel Foucher, géographe, géopoliticien, spécialiste de la question des frontières. Auteur de *La bataille des cartes* chez François Bourin Editeur.

- Jacques Lacan aujourd'hui.

Invité : Elisabeth Roudinesco, historienne, directrice de recherches à l'université de Paris-VII et spécialiste de l'histoire de la psychanalyse.

- Addiction.

Invité : Isabelle Sorente, physicienne, romancière, essayiste, auteur de *Addiction générale* chez JC Lattès, et cofondatrice de la revue Ravages.

- Les séries télévisées.

Invité : François Jost, professeur à l'université Paris-III, sémiologue, auteur du *Syndrome des séries télévisées* au CNRS Editions ; directeur de la revue Télévision.

*Idées* est diffusée le dimanche à 17h10.

### **Religions du monde**

- Débat autour du projet de loi sur la bioéthique
- Les coptes dans la tourmente
- Français et musulman : est-ce possible ?
- Atanase Perifan, l'inventeur de la fête des voisins
- Le christianisme constitue-t-il une nouvelle contre-culture ?
- Mohammed Colin, cofondateur du site Sphirnews et directeur de Salam News, le premier mensuel gratuit des cultures musulmanes
- Les Journées mondiales de la jeunesse, JMJ de Madrid : du 16 au 21 août 2011
- Jamboree en Suède (Scouts et guides du monde)
- Maghreb : La vague verte se confirme
- Le père Guy Gilbert surnommé le prêtre des loubards
- Le pape Benoît XVI au Bénin
- Quelles théologies juives après la Shoah ?
- Les enjeux de la visite de Benoît XVI au Bénin
- Des intellectuels chrétiens analysent la crise financière
- Claude Sicard pour son livre «*L'islam au risque de la démocratie*»
- Code de la laïcité réactualisé/Elections en RDC
- *L'Apocalypse de Jean*, traduit et commenté par Jean-Yves Leloup
- Israël : Libération du soldat Gilad Shalit, ex-otage du Hamas
- Rencontre interreligieuse d'Assise (suite)
- Egypte/Coptes : La manifestation de coptes qui a tourné au carnage

- Grand invité : Le frère dominicain français Henri Burin des Roziers
- «Les hommes libres», le film d'Ismaël Ferroukhi
- Syrie : Les chrétiens en otage
- «Ethique et action publique», du Grand Rabbin Korsia / Etats généraux du christianisme
- Michel Cool, auteur de «Conversion au silence»
- Le voyage de Benoît XVI en Allemagne
- Grand invité : L'astrophysicien Trinh Xuan Thuan pour «Le Cosmos et le lotus»
- Sa Béatitudo Mar Bechara Boutros Raï / Catherine Dupeyron
- Rome et les intégristes
- Du 11 Septembre aux Révolutions arabes : 2001 -2011 la décennie de l'islam?

### **Sept milliards de voisins**

- Femmes au top management. (Suite à la loi adoptée en janvier 2011 en France)  
Invités : Sophie de Menthon, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental, présidente du mouvement des entreprises de taille humaine, indépendantes et de croissance (ETHIC).  
Anne Bretel, ex-PDG de Schwarzkopf, aujourd'hui coach spécialisée dans l'accompagnement individuel des dirigeantes.  
Anne de Blignières, cofondatrice du réseau FinanciElles, conseiller du comité de direction et responsable de la promotion des femmes et de la parité à la Caisse des dépôts.  
Evelyne Tall, directrice régionale Ecobank (Afrique de l'Ouest).
- Consommateurs sous pression.  
Invités : Marie-Anne Dujarier, sociologue du travail et des organisations, maître de conférences à l'Université Paris III Sorbonne, auteur du Travail du consommateur aux éditions La découverte.  
Robert Ebguay, sociologue, directeur de recherche au Centre de communication avancée, un observateur des évolutions de la société.
- Célibataires.  
Invités : Marie-France Hirigoyen, psychiatre, auteur de *Les nouvelles solitudes*, aux éditions La découverte.  
Berthe Lolo, psychiatre, docteur en anthropologie psychanalytique.  
Auteur de Mon Afrique aux éditions l'Harmattan  
Reportage d'Alice Milot avec Bénédicte Ann, fondatrice des "Cafés de l'amour" et auteur de *Le prochain c'est le bon* aux éditions Albin Michel.
- Embouteillages.  
Invités : Jean-François Doulet, maître de conférences à l'Institut d'urbanisme de Paris, spécialiste de la Chine ; Ousmane Thiam, président de l'Union Africaine des Transports Publics à Dakar et Fabien Leurent, chercheur au Laboratoire Ville Mobilité Transport.
- Veuves en Afrique.  
Invités : Isabelle Gillette-Faye, sociologue, directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS).

- L'adoption dans le monde  
Invités : Yves Denéchère, historien, spécialiste de l'adoption, Cécile Flé, mère adoptante et auteur du livre *Créer des liens, accompagner sur le chemin de l'adoption*, Editions L'instant présent.
- Bimbos miniatures et Lolitas : une mode dangereuse?  
Invitées : Alice Boryczka, Chef de la rédaction Web du magazine Girls, Marie France Hirigoyen, psychiatre spécialisée femmes.
- L'argent des cadeaux : l'angoisse avant le retour au bled ?  
Invité : Un représentant de l'FORAM – Forum pour un autre Mali, Bamako.
- Comment parler de « sexualité avec son enfant » ?  
Invitées : Carine Favier, présidente nationale du Planning familial, Virginie Dumont, psychologue et auteur de *Comment rater l'éducation de ses enfants ?* Editions Fleuve Noir, 2011.
- Les Africains se bougent !  
Invités : Didier Acouetey, président d'Afriksearch.
- Les banques en Afrique :  
Invités : Paul-Harry Aithnard, directeur d'Ecobank
- Plaisir et ennui à l'école  
Invités : Laurence Cornu, professeur des Universités Sciences de l'éducation Université de Tours et Eric Charbonnier, expert à l'OCDE.
- Le 11 septembre dix ans après, sécurité à tout va ?  
Invités : Marc-Antoine Pérouse de Montclos (chercheur en sciences politiques à l'IRD et spécialiste des conflits sur le continent africain) et Michael.
- La maltraitance familiale  
Invités : Gérard Salem, psychiatre et psychothérapeute, auteur de *La maltraitance familiale* (Editions Armand Colin).
- De l'Afrique à la France, d'une génération à l'autre  
Invités : Avec Jacques Barou, spécialiste des études africaines et des migrations internationales au CNRS.

*Sept milliards de voisins* est diffusée du lundi au vendredi à 17h10.

### L'été chez les voisins

- Le Maroc  
Invité : Pierre Vermeren, historien.
- Cuba  
Invitée : Sarah Roumette.
- L'Iran  
Invitée : Delphine Minoui.
- L'Espagne  
Invité : Llibert Tarrago, directeur de collection Tinta Blava aux éditions Autrement.
- L'Inde  
Invitée : Pauline Garaude, écrivain et journaliste.
- La pensée politique africaine, Joseph Ephraïm Casely-Hayford (1866-1930)

Invités : Yaovi-Siko Kokouvi, Maître en études anglaises, spécialiste du panafricanisme.

- Italie  
Invité : Jean-Noël Schifano, directeur de collection « Continent noir » aux éditions Gallimard.
- Thaïlande  
Invité : Jean Baffie, chercheur, directeur de la Maison Asie-Pacifique, auteur du *Dictionnaire insolite de la Thaïlande* aux éditions Cosmopole.
- Brésil  
Invité : Olivier Compagnon, spécialiste du Brésil.
- Afrique du Sud  
Invités : Joëlle Bourgois, diplomate, auteur de *Cinq ans avec Mandela* aux éditions Robert Laffont.
- Québec  
Invité : Véronique Couzinou, auteur du *Dictionnaire insolite du Québec*.

*L'été chez les voisins* est diffusée du lundi au vendredi à 17h10.

#### **Article 5-2**

*La programmation de la société accorde une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable.*

Depuis plusieurs années, un journaliste du Pôle Sciences de RFI, spécialiste des questions environnementales intervient régulièrement à l'antenne sur les questions relatives à la protection de l'environnement et au développement durable.

Celles-ci ont, d'ailleurs, toujours fait partie de l'offre de programme de RFI, notamment à travers un grand nombre d'émissions traitant précisément de ces sujets et plus particulièrement *C'est pas du vent* consacrée au développement, à l'environnement, à l'urbanisme, et plus généralement à la vie sur la planète.

Ci-après, quelques uns des reportages et thèmes abordés par *C'est pas du vent* au cours de l'année 2011 :

- *Slow food* : «Manger est un acte politique, même en Afrique !»
- Comment manger tous et bien ?
- En Egypte, le vent de la révolte souffle à nouveau place Tahrir
- Reportage : L'île Rodrigues au cœur de l'océan Indien: un tourisme durable?
- Reportage : Voyage au cœur d'une éolienne
- Le Sud, poubelle du Nord jusqu'à quand ?
- Nigeria : Un géant... dans le noir !
- L'actualité environnementale de David Solon, directeur de la rédaction de Terra Eco
- Les sols de la planète pourront-ils nourrir 9 milliards d'humains ?
- L'actualité environnementale par Dominique Pialot (La Tribune)
- Les plantes : ces dépolluants extraordinaires !
- L'érosion côtière en Afrique de l'Ouest



- Les changements climatiques menacent-ils la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest?
- L'impossible gestion des déchets du Tsunami
- Préserver les zones humides en Afrique : C'est vital !
- L'actualité environnementale commentée par Stéphane Hallegatte
- Reportage: Consommation collaborative : la révolution de l'économie ?
- Reportage : Les raisons de la disparition des abeilles en France
- Les enjeux de la disparition des abeilles à l'échelle mondiale et zoom sur la désertification
- Peut-on préserver la biodiversité ?
- Reportage : A la découverte des rapaces à la Fauconnerie du Puy-du-Fou
- La mer est-elle l'avenir de l'homme ?
- Reportage : L'envers du manganèse gabonais
- Les enjeux du train à grande vitesse
- Etats-Unis : la côte Est sur le pied de guerre en attendant l'ouragan Irène
- Comment limiter l'impact de l'exploitation du nickel en Nouvelle Calédonie
- Nouvelle Calédonie : Les enjeux de la préservation de la biodiversité
- Nouvelle Calédonie : le plus grand lagon du monde !
- Dossier : la vie sans toilettes pour 2,6 milliards de personnes !
- 100 inventions géniales au service des pays du sud
- Reportages : La vie sans toilettes
- La biodiversité au cœur des villes
- La richesse cachée de la biodiversité parisienne
- Le tourisme peut-il être durable ?
- Préservation de l'environnement et lutte contre la pauvreté : même combat !
- Comprendre la compensation carbone
- Les pionniers de la finance carbone en Afrique
- Comment réinventer nos modes de vie et notre façon de penser ?
- Le Biomimétisme, quand la nature inspire des innovations durables
- Comment réinventer nos modes de vie et notre façon de penser?
- Comment nourrir durablement 9 milliards d'humains ?
- L'actualité environnementale avec Henri Clément, porte-parole de l'Union de l'Apiculture Française
- Reportages: comment lutter contre la désertification ?
- La protection des forêts, une opportunité économique pour l'Afrique
- Les déchets électroniques : une montagne insurmontable?
- Les eaux sénégalaises se vident de leurs poissons
- Débat: Le nucléaire est-il dangereux ?
- Peut-on se passer de l'énergie nucléaire ?
- 25 ans de Tchernobyl, inondations en France, l'envers du décor des Maldives

*C'est pas du vent* est diffusée du lundi au vendredi à 11h10.

## **Article 6**

*La société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle veille à la qualité du langage employé dans ses programmes.*

La promotion et l'illustration de la langue française est faite en permanence par RFI, que ce soit dans les programmes en français que dans le cadre des émissions en langues étrangères et à l'occasion d'événements et diverses manifestations dont elle est l'instigatrice ou auxquels elle participe en tant qu'associée ou pour en rendre compte (cf. articles 7 et 22).

Il existe à RFI un « *livre d'antenne* » qui constitue, depuis plusieurs années, une référence pour les règles d'usage du français sur les antennes.

*Le Journal en français facile*, les émissions d'apprentissage et de sensibilisation aux problèmes linguistiques et d'autres consacrées au perfectionnement de la langue française, avec *La Danse des mots*, *Les Sapeurs de la langue française* et *Le mot de l'actualité*, continuent d'être proposées.

Sur son site « *langue française* », la radio a continué de proposer un espace d'apprentissage et d'enseignement du français où les enseignants peuvent télécharger des outils pédagogiques leur permettant d'animer leurs classes grâce à des sujets d'actualité. Le « *Journal en français facile* » destiné aux débutants est disponible sur le site. (cf. articles 7 et 22).

## **Article 7**

*La société met en œuvre les moyens permettant de favoriser la diffusion à l'étranger de la culture française et de marquer son caractère francophone. Ses programmes doivent notamment refléter la vie politique, économique, scientifique et culturelle de la France. Elle répond aux besoins des Français de l'étranger en matière d'information, de distraction et de culture. Elle participe au dialogue entre les cultures et en particulier les cultures d'expression française.*

RFI a poursuivi la diffusion de la culture française ainsi que la promotion de la francophonie dans le monde tant dans ses émissions radiodiffusées qu'à travers les œuvres et documents sonores et écrits qu'elle destine à la distribution internationale dans le cadre de la coopération, qu'il s'agisse de programmes en langue française ou en langues étrangères.

Par les thèmes abordés et le choix des invités, les émissions ont participé au dialogue des cultures et en particulier les cultures francophones.

Par ailleurs, RFI est traditionnellement partenaire d'opérations spéciales axées sur la francophonie et a poursuivi sa participation à de nombreuses manifestations culturelles : festivals, salons, expositions, concerts, colloques, etc. pour lesquels l'antenne et une partie des programmes sont décentralisés (cf. article 18).

Elle a également répondu aux besoins des Français de l'étranger en matière d'information, de distraction et de culture (cf. article 2).

La radio a, grâce à une série de magazines thématiques, donné un large écho à la vie politique, économique, scientifique et culturelle de la France. RFI a continué de proposer des chroniques, billets culturels et émissions qui témoignent du respect par RFI des stipulations du présent article (cf. article 22).

Près de 4 millions d'internautes fidèles apprennent ou enseignent le français avec RFI dont le site internet propose également près de 1 000 exercices. RFI a développé une méthode interactive et ludique avec trois fictions bilingues en 17 langues, à l'antenne, en *podcast* et en ligne.

RFI fait savoir qu'un kit pédagogique, comprenant des fiches pratiques, un DVD et des guides pour concevoir des cours de français avec des documents audiovisuels, a été conçu et produit avec TV5Monde, le CLEMI et le MAEE.

RFI continue de coéditer avec l'OIF et TV5Monde le journal *Francophonie*, dont les articles « *informent, expliquent et témoignent, des initiatives publiques ou privées pour défendre la diversité culturelle et les valeurs qui s'y rattachent* ».

► En ce qui concerne la politique

### **Internationales**

(Émission réalisée en partenariat avec TV5MONDE et Le Monde)

- Jean-Claude JUNCKER  
Premier ministre luxembourgeois et président de l'*Eurogroupe* (réunion des ministres des Finances de la zone euro)
- Jean-Christophe Cambadélis  
Député socialiste, Secrétaire national du PS à l'Europe et à l'International
- Alassane OUATTARA  
Président de la Côte d'Ivoire
- Rama YADE  
Ambassadrice de France à l'UNESCO

En direct et en studio, *Internationales* est diffusée sur [www.internationales.fr](http://www.internationales.fr) et est à écouter ou à télécharger sur [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)

► En ce qui concerne la culture

### **Culture vive**

(L'actualité artistique dans les capitales du monde et en France)

- Alain Souchon pour son nouvel album *A cause d'elles*.
- Le réalisateur Luc Besson pour le film *The Lady*.
- Mathieu Demy pour son film *Américano*.
- L'écrivain Alexis Jenni pour son livre *L'Art français de la guerre*, aux éditions Gallimard, et qui a reçu le prix Goncourt 2011.
- Simon Liberati pour son livre *Jayne Mansfield 1967*.
- Bruno Dumont pour son film *Hors Satan* en salles le 19 octobre.
- La chanteuse Camille pour la sortie de son nouvel album.
- Le comédien François-Xavier Demaison pour son nouveau spectacle *Demaison s'évade à la Gaité Montparnasse*.
- La chorégraphe Mathilde Monnier pour son spectacle *Pudique Acide / Extasis*, du 10 au 29 octobre au théâtre de la Cité Internationale dans le cadre du festival d'automne
- La metteur en scène Irina Brook pour sa pièce *Pan* au théâtre de l'atelier

- Le musicien Manu Dibango pour son nouvel album *Ballad emotion*
- Le directeur et metteur en scène Pascal Rambert pour son spectacle *Clôture de l'amour* au théâtre de Gennevilliers avec Audrey Bonnet et Stanislas Nordey du 30 septembre au 22 octobre
- Jean Dujardin pour son film *The Artist*, un film de Michel Hazanavicius
- L'écrivain Khadi Hane pour son livre *Des fourmis dans la bouche* aux éditions Denoël
- Reportage sur la pièce *11/09* de Michel Vinaver.

*Culture Vive* est diffusée du lundi au vendredi à 9h10 et 17h10

### **Littératures sans frontières**

- La romancière belge Amélie Nothomb pour son roman *Une forme de vie* (aux éditions Albin Michel).
- L'écrivain britannique Jonathan Coe pour son roman *La vie très privée de Mr. Sim* aux éditions Gallimard.
- L'écrivain français Marc Dugain pour son roman *L'insomnie des étoiles* paru aux éditions Gallimard.
- L'écrivain égyptien Gamal Ghitany pour son roman *Muses et égéries* (Seuil).

Diffusion le samedi à 21h10

► En ce qui concerne les programmes traitant de questions économiques, la société a notamment diffusé :

### **Dimanche économie**

Magazine hebdomadaire de 20 minutes consacré aux grands dossiers de l'actualité économique (dimanche à 19h10 et rediffusion lundi à 1h10) et ses chroniques:

- Le journal de l'éco
- Auto Moto
- Chronique aviation
- Clôture à Wall Street
- Perspectives à Wall Street
- Chronique des matières premières

**Chronique des marchés boursiers** (3'), par le service économie.

**Investir** (2'), du lundi au vendredi à 9h08, 13h20, 17h28.

► En ce qui concerne les programmes traitant de questions scientifiques, la société a diffusé :

### **Autour de la question**

Magazine de sciences et société

- A quoi sert le plancton ?
- A quoi sert la sexualité ?
- Quelles routes ont empruntées les premiers hommes ?
- Comment poussent les montagnes ?

- Entre art et sciences, comment percevons-nous ?
- Qu'est-ce que l'empathie ? Et pourquoi nous revient-elle ?
- Pourquoi calculer et comment ?
- Pourquoi explorer les grands fonds marins ?
- Comment fabrique-t-on nos ennemis ?
- Que révèlent nos sourires ?
- A quoi sert l'archéologie préventive ?
- Pourquoi l'évolution est une histoire d'eau ?
- Qui sont les premiers hommes ?
- Sommes-nous malades du désir ?
- Les scientifiques jouent-ils aux dés ?
- D'où venons-nous ?
- Quel lien entre les grands singes, la forêt et nous ?
- Que sait-on du cerveau ?
- Comment agir sur la matière ?
- Comment s'amarrent les vaisseaux à la station spatiale internationale ?
- Comment est née l'informatique ?
- Le soleil est-il dangereux pour les astronautes ?
- Que faire des satellites usagés ?
- Qu'est-ce qu'une planète orpheline ?
- Pourquoi développer un robot humanoïde ?
- Comment mettre la morale à l'épreuve ?
- Qu'est-ce que l'immunologie ?
- Pourquoi tant de violence ?
- Faut-il en finir avec le nucléaire ?
- Comment la biomédecine change nos vies ?
- Comment gérer le cycle de l'eau ?
- Qu'est-ce que la radioactivité ?
- Qu'est-ce qui a changé avec l'exploration spatiale ?
- A quoi sert la pensée positive ?
- Dans quel monde quantique vivons-nous ?
- Pourquoi sommes-nous créatifs ?
- Quel rapport entretenons-nous avec l'argent ?
- Où chercher nos plus lointaines origines ?
- Faut-il interdire les drogues ?
- Comment changer notre mobilité ?
- Comment passe-t-on Noël dans l'espace ?
- Qu'est-ce qu'un Fab Lab ?

*Autour de la question* est diffusée du lundi au vendredi de 11h10 à 12h.

## Priorité santé

- Choisissez le sexe de votre enfant
- Jeu du foulard
- Paludisme
- La santé en prison
- Handicap : des initiatives pour pallier les difficultés d'accès aux soins
- Comment retrouver le moral sans antidépresseurs ?
- L'épisiotomie
- Violences conjugales
- L'hypnose
- Comment vivre mieux avec son impulsivité ?
- Le régime Weight Watchers
- Addiction sexuelle
- Comment préparer sa grossesse ?
- La crise de la quarantaine
- Addiction aux jeux
- La réforme du médicament
- La méthode Coué
- Le psoriasis
- Médecine chinoise
- Déni de grossesse
- Douleur
- Mort fœtale
- Troubles bipolaires et schizophrénie
- Comment soigner les enfants victimes de violences ?
- Les moyens de prévention du Sida
- Les alimentations particulières
- Le système de santé en France
- Greffe du visage
- Quand jardiner soigne
- Allaitement
- Cancer Reportage
- Anorexie
- Hémorroïdes
- Dopage
- Pédiatrie : l'enfant de 0 à 2 ans
- Bien gérer son temps
- Cardiologie
- Questions d'auditeurs : Sida
- Question Gynécologie
- Le point G
- Médecine esthétique
- Théorie du soin
- Contraception définitive
- Syndrome de stress post-traumatique

*Priorité Santé* est diffusée du lundi au vendredi à 15h10

### **Article 8**

*La société fait connaître ses programmes une semaine avant leur diffusion*

Ces informations sont disponibles auprès de la Direction de la communication de RFI ainsi que sur le site Internet [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr).

Les prévisions de programmes continuent à être mises à la disposition de la presse et des auditeurs sous différents supports par RFI (plaquette, antenne et site internet). Les responsables de RFI viennent régulièrement présenter et commenter chaque nouvelle grille.

Par ailleurs, les émissions et les opérations spéciales, initiées par RFI ou auxquelles elle participe, continuent de faire l'objet d'une large publicité sur les antennes.

### **Article 9**

*La société veille à s'adapter aux mutations engendrées par les techniques nouvelles.*

RFI est présente sur l'internet depuis plus dix ans grâce à ses sites [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr) et [www.rfimusique.fr](http://www.rfimusique.fr) ainsi que sur ceux de ses filiales.

En 2011, RFI a continué de développer sa présence sur les nouveaux supports de diffusion et a proposé des contenus multimédias spécifiques. Le site [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr) propose aux internautes et aux propriétaires de téléphones de dernière génération (mobinautes) de disposer d'une plateforme multimédia et multilingue.

Dans la lignée de 2010 qui a vu la création d'une rédaction unique, multilingue et multi-supports dotée de deux responsables éditoriaux en charge des diffusions vers l'Afrique pour l'un, et du reste du monde pour l'autre, le caractère bi-média (radio et internet) de la rédaction de RFI s'est renforcé au cours de l'exercice 2011.

L'objectif poursuivi par RFI est « *d'impulser une ligne éditoriale unique, quelle que soit la langue de diffusion* ».

RFI et TV5MONDE ont créé une nouvelle application iPhone intitulée « Apprendre le français par l'info » (1) qui permet à son utilisateur de s'informer, d'apprendre et de se perfectionner en français, en particulier tel qu'il est parlé au quotidien dans les médias. L'application, mise en service depuis novembre 2010, existe en huit versions (anglais, espagnol, portugais, arabe, persan, chinois, russe et vietnamien) et propose des contenus pour deux niveaux.

En outre, RFI et la plateforme de radio mobile *AudioNow* ont conclu un accord de distribution radio sur téléphonie en Afrique avec l'opérateur mobile *Cellcom*. En conséquence, les programmes de RFI sont désormais accessibles aux auditeurs mobiles en Guinée et au Liberia ; RFI y propose les derniers bulletins d'information en français et en anglais.

Parallèlement, RFI a procédé à une utilisation soutenue des nouvelles applications mobiles et tablettes permettant le renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux tels que *FaceBook* et *Tweeter*. Le développement de ces services interactifs gérés par une seule et même équipe du fait de la mise en cohérence des synergies techniques et

---

<sup>1</sup> Titre anglais de l'application: *Learn French with the news*.

stratégiques avec France 24 s'est donc poursuivi en 2011 avec la diffusion de contenus d'information au travers de services proposés par les opérateurs à leurs clients.

De même, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Global de Modernisation présenté par la nouvelle direction de RFI, le déploiement de la fonction Technicien Chargé de Réalisation (TCR) a été achevé sur l'ensemble des unités de production au début 2011.

La société fait ainsi remarquer que : « *Suite à une année 2010 record ayant vu le nombre de visites sur le site internet et nos environnements mobiles progresser de respectivement 26% et 227%, Le traitement de l'actualité internationale particulièrement riche en 2011 (troubles en Côte d'Ivoire, révolutions arabes, accident de Fukushima, évènements liés à Dominique Strauss-Kahn,...) a permis d'atteindre de nouveaux niveaux records de fréquentation. Le nombre de visites comptabilisées en 2011 s'est porté à plus de 67 millions sur les sites web de RFI (+27% par rapport à 2010) et à plus de 4,5 millions de visites sur les environnements mobiles (sites mobiles et applications, +98% par rapport à 2010) ».*

RFI ajoute que : « *La progression en 2011 a aussi été très forte sur le service Audionow aux Etats-Unis. Ce service proposait en 2011 une écoute en direct des programmes de RFI en français et de MCD en arabe en streaming ainsi qu'une écoute en différé du dernier journal de RFI en français et en anglais et de MCD en arabe. Un peu plus de 6,5 millions d'appels vers ce service ont ainsi été enregistrés en 2011, avec une durée moyenne de 18 mn par appel ».*

En 2011, RFI a poursuivi la diffusion de *L'Atelier des médias*, sa web-émission participative, qui reçoit les acteurs des évolutions des médias dans le monde et participe au développement d'une communauté de blogueurs francophones au travers du concours Mondoblog (1).

L'émission a vocation à fédérer une communauté de jeunes blogueurs francophones du monde entier qui proposent une approche différente de l'actualité avec des articles s'articulant autour des problématiques de société, de santé, de religion et de politique, mais aussi de leurs vies quotidiennes et du regard qu'ils portent sur l'actualité (2).

#### **Article 10**

*En cas de cessation concertée du travail, la société assure la continuité du service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.*

RFI a toujours su assurer la diffusion d'un service minimum (comportant des journaux d'information) lors des arrêts de travail bien que les modalités d'application prévues par l'article 57 de la loi du 30 septembre 1986 n'aient jamais fait l'objet du décret d'application. Ce fut le cas notamment lors des mouvements de grève observés par une partie des personnels tout au long de la réforme de l'AEF.

---

<sup>1</sup> Le Concours *RFI Mondoblog* est réalisé en partenariat avec l'ESSTIC (Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et des Communications – Cameroun) et le CESTI (Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information – Sénégal) et avec le soutien de l'OIF, de la Fondation Varenne et du Service d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Dakar.

<sup>2</sup> Début mars 2011, les 20 meilleurs d'entre eux devaient être désignés par un jury et récompensés par une dotation en matériel et une semaine de formation en journalisme.



**Article 11**

*La société prend la mesure permettant l'exercice du droit de réponse dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.*

*Lorsque le droit de réponse s'exerce au titre des émissions programmées par la société pour le compte de tiers, ceux-ci prennent en charge le coût afférent à la production et à la diffusion de la réponse.*

Cet article n'a pas eu d'application au cours de l'année 2011.

**Article 12**

*La société met en œuvre les mesures arrêtées par le Premier ministre ou les ministres compétents pour l'application des textes relatifs à la défense nationale et à la sécurité de la population.*

Cet article n'a pas eu d'application au cours de l'année 2011.

## 2. Obligations particulières

---

### **Article 13**

*Sous réserve des dispositions des articles 15 à 17 du présent cahier des missions et des charges, il est interdit à la société de programmer et de faire diffuser des émissions produites par ou pour des partis politiques, des organisations syndicales ou professionnelles, ou des familles de pensée politiques, philosophiques ou religieuses, qu'elles donnent lieu ou non à des paiements au profit de la société.*

La société déclare avoir respecté les dispositions du présent article.

### Communication du Gouvernement

#### **Article 14**

*La société assure à tout moment la réalisation et la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement, sans limitation de durée et à titre gratuit. Elle met en œuvre le droit de réplique dans le respect des modalités fixées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

Comme à son habitude, la société a diffusé les messages officiels du Président de la République, notamment les vœux du 1<sup>er</sup> janvier ainsi que « *les interventions de dimension internationale ou portant sur des événements importants de la vie nationale* ».

### Campagnes électorales

#### **Article 15**

*À l'intention des Français de l'étranger, la société peut produire, programmer et diffuser les émissions relatives aux consultations électorales pour lesquelles une campagne officielle radiotélévisée est prévue par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans le respect des règles définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. L'État rembourse les frais occasionnés par ces émissions.*

Il n'y a pas eu de scrutin national en 2011.

### Expression du Parlement

#### **Article 16**

*La société peut programmer et faire diffuser, sous le contrôle du bureau de chacune des assemblées, les principaux débats du Parlement selon des modalités arrêtées d'un commun accord. Le choix des débats à retransmettre est effectué en accord avec les bureaux des assemblées qui règlent les conditions dans lesquelles le temps d'antenne est réparti entre les divers orateurs, dans le respect de l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre.*

Les retransmissions des débats des deux assemblées ne constituant pas une obligation pour elle, la radio a, en revanche et comme à son habitude, rendu compte des principaux débats parlementaires dans ses journaux et magazines d'information tout en s'efforçant de respecter l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre dans l'expression des courants de pensée et des temps de parole.

#### **Article 17**

*La société peut programmer et faire diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement, dans le respect des modalités définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.*

*Le coût financier de ces émissions est à la charge de la société dans les limites d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.*

La société n'a pas eu à diffuser ce type d'émission en 2011.

## **Action culturelle de coopération**

#### **Article 18**

*La société poursuit, à la demande du ministère compétent, des actions culturelles de coopération. Ces actions font l'objet de conventions qui en déterminent notamment les conditions de financement.*

Grâce aux accords passés pour la période 2010/2012 avec, notamment, le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et l'Institut français qui sont ses principaux partenaires, RFI a pu poursuivre ses actions culturelles de coopération et en particulier celles en soutien à la création et la promotion de nouveaux talents dans le journalisme, la musique et le cinéma.

Ces actions ont reçu le concours de la SACEM, de l'UNESCO, de l'organisation Reporters sans frontières, du Musée Dapper à Paris, de Science Po, du ministère de la Justice, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, des Ecoles de journalisme ainsi que des représentants des différentes ambassades des pays de la zone géographique concernée.

#### **Prix Découvertes RFI**

Ce prix, créé en 1981, promeut de jeunes artistes des musiques du Sud en récompensant, chaque année, un artiste ou un groupe originaire d'Afrique, des Caraïbes ou de l'Océan Indien<sup>1</sup>.

Rappelons que depuis 2010, ce prix est ouvert à l'ensemble des pays du continent Africain. RFI fait savoir à cet égard que, depuis 2011, les inscriptions se sont faites uniquement en ligne et que près de 500 candidatures ont été reçues pour cette édition anniversaire.

---

1 Partenaires : ministère des Affaires étrangères et européenne, Organisation internationale de la Francophonie, UNESCO, L'Institut Français, la SACEM et l'Union Européenne.

Les 30 ans du Prix Découvertes RFI ont été fêtés à la fin du mois de novembre de 2011 à Libreville au Gabon.

### **Prix RFI-Reporters sans frontières-OIF**

Le « Prix RFI-Reporters Sans Frontières-OIF – Prix francophone pour la liberté de la presse » récompense, depuis 2001, le meilleur reportage d'actualité traitant des droits de l'homme dans les pays membres de l'OIF (1).

Afin de tenir compte des évolutions technologiques, RFI et ses partenaires s'orientent vers un Prix ouvert à l'ensemble des 56 pays de la zone francophone pour mettre en avant une initiative ou un projet innovant dans le domaine des médias, à partir de 2012 et dans une nouvelle forme.

### **Prix du web documentaire (2)**

En 2011, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive et à l'occasion du 23<sup>ème</sup> festival Visa pour l'Image-Perpignan qui est présenté comme le plus important festival de photojournalisme du monde, RFI et FRANCE 24 se sont unis pour organiser le Prix du *webdocumentaire* qui récompense « *le meilleur web documentaire, qui se distingue par le choix et le traitement original d'un sujet d'actualité ainsi que l'utilisation des nouveaux outils multimédias qu'offre le web* ».

Les *webdocumentaires* en compétition avaient des provenances diverses : Italie, Grande-Bretagne, Thaïlande, Kenya, Etats-Unis, Inde, Chine, Sri Lanka, Pakistan, Corée du Sud, Pays-Bas, Cameroun, Grèce, Brésil, Canada et France.

Les œuvres finalistes sont disponibles pour visionnage sur les sites [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr) et [www.FRANCE24.com](http://www.FRANCE24.com)

### **Pavillon des Cinémas du monde – Festival de Cannes (3)**

RFI, FRANCE 24 et TV5Monde ont animé des émissions en direct de leurs studios sur le Pavillon des Cinémas du monde qui, en 2011, a mis à l'honneur la Tunisie dans le cadre spécifique des Printemps arabes.

Depuis 2009, le Pavillon Les Cinémas du Monde du Festival de Cannes est dédié à l'ensemble des cinématographies d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Europe Centrale et Orientale, du Proche et du Moyen-Orient.

---

1 Partenaires : Reporters Sans Frontières, Organisation Internationale de la Francophonie.

Au-delà de ces partenaires, des institutions soutiennent cette initiative qu'elles marquent traditionnellement de leur intérêt et de leur présence : l'UNESCO, Science Po, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires Etrangères et Européennes ou la Commission Nationale des Droits de l'Homme, les Ecoles de journalisme ainsi que les représentants des différentes ambassades des pays de la zone géographique concernée.

2 Partenaires en 2011 - France 24, RFI, Festival International de photojournalisme Visa pour l'Image – Perpignan

3 Organisé par l'Institut Français en partenariat avec l'OIF, l'Audiovisuel Extérieur de la France, RFI, Monte Carlo Doualiya, FRANCE 24, TV5 Monde et CFI.

Selon RFI « la singularité du concept du Pavillon des Cinémas du monde consiste en une collaboration exceptionnelle entre institutions et médias, unis pour la défense et la promotion de la culture ».

### **Objectifs du Millénaire pour le Développement – OMD (1)**

RFI participe, dans le cadre des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* au programme *Témoins du Monde* « à travers lequel les reportages faits en Afrique, Asie, Amérique latine et en Europe de l'Est sont diffusés dans les 27 Etats Membres de l'UE »

Le lancement du projet a eu lieu au mois de septembre 2011 au moment du passage symbolique de 6 à 7 milliards d'individus sur terre.

RFI informe qu'elle réalisera 70 émissions entre 2011 et 2013 réparties entre ses magazines et que, en collaboration avec RFI Roumanie et France24, seront réalisés des reportages sous forme de portraits qui « approfondissent l'avancée ou le retard pris par certains OMD au vu de l'échéance de 2015 ».

RFI România, filiale de RFI, réalisera pour sa part 30 émissions dans les pays suivants : Albanie, Kosovo, Monténégro, Macédoine, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

Les émissions concernées « *mettent en valeur des solutions à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation et à la mobilisation des populations en faveur de l'environnement* ».

---

1 Partenaires : RFI, RFI România, France 24, GoodPlanet et Union Européenne. Au-delà de ces partenaires, l'UNICEF, Médecins du Monde, la Ligue de l'Enseignement, l'Institut Camões et l'Institut franco-portugais, l'association HISPAM (Espagne) et le SCAC de Roumanie accompagnent le projet *Témoins du Monde*.

### 3. Obligations relatives aux programmes

---

#### **Article 19**

*Les ministres chargés de la communication, des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie concluent chaque année avec la société une convention déterminant les modalités des actions confiées à la société par l'État en ce qui concerne :*

*1° La production et la programmation des émissions de radiodiffusion vers l'étranger ;  
2° La fourniture, aux organismes étrangers de radio, de programmes enregistrés produits spécialement ou repris des programmes de la société Radio France ;*

*3° L'envoi d'éléments d'information sonores ou écrits, tant aux entreprises de presse qu'aux organismes de radio étrangers, soit en direct sur ondes courtes, soit par tout autre moyen.*

*La prise en charge par l'État et la société des dépenses correspondantes, y compris du coût de la diffusion, est déterminée selon une clé de répartition fixée par convention.*

#### **Commentaire de RFI sur l'application de cet article :**

*« Par la loi du 5 mars 2009, RFI est devenue filiale de la holding « Audiovisuel Extérieur de la France » regroupant RFI à 100%, France 24 à 100% et TV5 Monde à 49%.*

*La société Audiovisuel Extérieur de la France a procédé le 13 février 2012 à une fusion par absorption simplifiée de ses filiales RFI et France 24.*

*Dans ce cadre, l'AEF est en cours de négociation d'un contrat d'objectifs et de moyens global avec ses autorités de tutelle ».*

#### **Article 20**

*Les programmes prévus au 1° de l'article 19 doivent être diffusés vers des zones géographiques et dans des langues qui seront précisées par une convention conclue avec les ministres compétents.*

S'agissant des langues étrangères, le président de l'Audiovisuel Extérieur de la France avait fait valoir la nécessité de leur adaptation aux évolutions technologiques et aux bassins de population auxquels elles s'adressent.

Initié le 23 janvier 2009, le plan de modernisation de RFI prévoyait donc l'arrêt de la diffusion de 6 rédactions en langues étrangères sur 19 (allemand, albanais, polonais, serbo-croate, turc et laotien), le maintien du service russe mais exclusivement sur internet, la création de nouvelles émissions en langues africaines (haoussa et en swahili), le renforcement de la diffusion en français, en anglais et en arabe ainsi que la création de services pour l'internet mobile.

En plus du français, la radio a continué de diffuser des programmes en anglais, cambodgien, espagnol, haoussa, swahili, mandarin, persan, portugais, russe, vietnamien. Les programmes en arabe sont diffusés par Monte Carlo Doualiya, sa filiale arabophone

et ceux en roumain par RFI Roumanie, sa filiale roumaine, avec la collaboration de la rédaction roumaine de Paris. (1)

Rappelons qu'en 2010, la réforme visant à instaurer une rédaction unique multilingue et multi-supports avait permis la mise en commun du travail des journalistes quelle que soit leur langue de diffusion.

A noter, s'agissant des programmes, que des journaux d'information sont particulièrement destinés aux Africains, de l'Est, du Centre et de l'Ouest et que, comme en 2010, les rédactions en langues étrangères pour l'Asie, l'Afrique, les Amériques, l'Europe et l'Océanie, ont diffusé un programme quotidien d'une à six heures, composé de bulletins d'information et de magazines où les aspects culturels et intellectuels de la vie en France et en Europe tiennent une place importante.



En ce qui concerne l'audience des programmes RFI déclare :

*« En 2010 et au 1er semestre 2011, des sondages ont été effectués pour mesurer, entre autres, la notoriété, les taux d'audience cumulée veille (écoute quotidienne), les taux d'audience hebdomadaire (écoute au cours des 7 derniers jours), les taux des parts de marché ainsi que leur traduction en termes d'effectifs et de rangs dans les différents paysages radiophoniques.*

- *En ce qui concerne, en particulier l'Afrique francophone, la notoriété de RFI reste forte avec 88% dans des contextes concurrentiels très diversifiés. RFI reste plus connue que sa rivale BBC-World Service qui recueille 56%.*
- *En termes d'audience veille, sur 12 capitales francophones étudiées (2), RFI enregistre 23% de taux d'écoute contre 6% pour BBC-World Service.*
- *RFI se situe parmi les 5 radios les plus écoutées dans les différents paysages radiophoniques comptant chacun plus de 20 stations FM.*
- *Contrairement à l'Afrique francophone, l'impact de RFI est plus modeste dans les pays anglophones étudiés, comme le Nigéria et la Tanzanie par rapport à ces concurrentes (BBC, la Voix de l'Amérique et Deutsche Welle) qui diffusent leurs programmes en haoussa et en kiswahili (deux langues qui constituent le potentiel d'audience des radios internationales) depuis beaucoup plus longtemps. »*

---

1 Commentaire de RFI : « La quantification pour l'année 2011 donne un total d'auditeurs réguliers de 48 millions 400 000 pour RFI et sa filiale en langue arabe Monte Carlo Doualiya. Pour ce qui concerne RFI stricto sensu, 40,5 millions d'auditeurs écoutent la radio chaque semaine : 24,5 millions en Afrique francophone, 8,2 millions en Afrique non-francophone, 7,8 millions dans le reste du Monde. En Afrique francophone sur une moyenne de 15 pays, RFI est largement en tête des radios internationales tant en notoriété qu'en audience hebdomadaire ».

2 Capitales politiques ou économiques : Bamako, Abidjan, Dakar, Brazzaville, Niamey, Nouakchott, Kinshasa, Yaoundé, Douala, Libreville, Antananarivo et Kigali.

### **Article 21**

*Lorsque la société programme des émissions d'information destinées à un public particulier ou à promouvoir la culture et l'économie françaises, elle est autorisée à recevoir des subventions des organismes d'intérêt général concernés, étant précisé que la société doit conserver la pleine maîtrise de leur contenu, sans préjudice des dispositions des chapitres IV et V du présent cahier des missions et des charges.*

Les émissions d'information destinées à des publics particuliers comme les émissions pour les communautés étrangères vivant en France ont continué d'être diffusées par RFI (cf. infra article 20).

La radio a, comme toujours, assuré la promotion de la culture française (cf. article 7) et contribué à promouvoir l'économie nationale dans le cadre des journaux d'information, de journaux spécialisés, de chroniques et de magazines.

La société assure avoir conservé la maîtrise rédactionnelle des émissions concernées.

### **Article 22**

*La société programme des séries d'émissions d'enseignement et de perfectionnement du français, destinées aux différents auditoires étrangers auxquels elle s'adresse. La production et la programmation de ces émissions font l'objet d'accords particuliers avec les organismes intéressés.*

La programmation de séries d'émissions d'enseignement et de perfectionnement du français à l'intention des différents auditoires étrangers auxquels elle s'adresse a continué d'être assurée par RFI qui a proposé des séries telles que « *Le talisman brisé* », « *Mission Paris* » et « *L'Affaire du coffret* », des cours de français (pour l'apprentissage et l'enseignement) réalisés en partenariat avec le CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique) avec notamment, « *La Danse des mots* », « *Les Mots de l'actualité* » et « *Le journal en français facile* » qui sont également disponibles sur le site « *Langue française* » de RFI avec leur transcription.

Sur Internet, RFI continue de proposer sur ses pages « *langue française* » la rubrique « *langue française* », l'espace « *apprendre* » et l'espace « *enseigner* ». Un *blog* et une page *Facebook* sont, depuis 2010, associés à ces pages pour l'information sur l'actualité de la langue française et de son enseignement et le partage d'expériences (cf. annexe).

RFI a également continué d'assurer la formation de professeurs et de formateurs de français à l'utilisation de la radio comme support pédagogique dans une classe de français.

### **Article 23**

*La société programme des émissions en langues étrangères destinées aux communautés étrangères résidant en France.*

Les émissions en langues étrangères pour les communautés étrangères résidant en France sont disponibles sur internet dans le cadre des programmes des rédactions en langues étrangères.



## 4. Obligations relatives à la publicité et au parrainage

---

### Articles 24 à 37

*(Déontologie, secteurs interdits et temps maximum consacré à la publicité ainsi que les obligations relatives au parrainage) (voir annexe 1).*

La société est soumise au respect des dispositions fixant les conditions d'expression à l'antenne des messages publicitaires notamment en ce qui concerne les secteurs et les produits frappés d'une interdiction législative ou réglementaire d'accès à la publicité radiophonique sur le territoire français.

Il n'a pas été constaté de manquements aux dispositions de ces articles en 2011 qui a vu la durée moyenne quotidienne des messages publicitaires, toutes zones de diffusion cumulées, s'établir à 14 minutes et 25 secondes contre 10 minutes et 41 secondes en 2010.

### Commentaire de RFI sur l'application des articles 24 à 26 :

*« En 2011, RFI a diffusé des messages d'annonceurs qui sont soit des entreprises françaises, soit des entreprises dans lesquelles les intérêts français disposent d'une participation significative, soit des entreprises françaises filiales d'entreprises produisant sur le territoire français et dont les produits ne présentent pas une connotation étrangère.*

*Ces clauses mériteraient d'être revisitées dans la mesure où l'audience de RFI dans les pays africains, les seuls où la publicité diffusée sur nos ondes a un impact important, est très large. Dès lors, toute publicité diffusée par RFI contribue au développement économique de ces pays. La diffusion locale, en accord avec les organismes de régulation concernés, commence à attirer de nombreux annonceurs localement. »*

En ce qui concerne le parrainage, le tableau ci-dessous transmis par RFI fait état de trois opérations pour 2011 (« Afrique Plus », « Chronique des matières premières » et « Afrique Economie ») contre une seule en 2010 (« Chronique des matières premières »).

ANNONCEURS	EMISSIONS PARRAINÉES
NSIA du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2011	« Afrique Plus »
SGBL du 15 septembre au 31 décembre 2011	Chronique « Matières premières » et « Afrique Economie »

## 5. Relations avec les autres organismes du secteur public

---

### Relations avec Télédiffusion de France

Les **articles 38 à 52** concernant les relations avec Télédiffusion de France ont été abrogés par le décret n°2004-743 du 21 juillet 2004.

**(Articles 38 à 52 abrogés par le décret n° 2004-743 du 21 juillet 2004)**

RFI rappelle qu'en 2010, elle a signé un accord de collaboration avec l'INA pour la numérisation de sa sonothèque et des actions de formation de ses personnels sont toujours effectuées auprès de l'Institut. Ces actions ont, comme chaque année, font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.

### Relations avec les sociétés nationales de programme

Depuis 1999, RFI diffuse, chaque matin à 6h20 « le Journal des DOM-TOM », d'une durée de 4 minutes fourni par RFO.

### Dispositions relatives à la formation professionnelle et à la recherche

Les actions de formation professionnelle et de recherche ont été poursuivies en 2011 et ont revêtu quatre volets (cf. annexe) :

- Formation et coopération au titre de la diffusion
- Formation et coopération au titre du FSP (Fonds de solidarité prioritaire)
- Formation internationale via les financements de l'Union européenne
- Formation avec d'autres partenaires institutionnels

### Dispositions relatives aux relations extérieures

RFI est membre des organismes suivants :

UER	Union européenne de Radiodiffusion,
URTI	Université radiophonique et télévisuelle internationale,
CIRTEF	Conseil interrégional de radio et de télévision internationale,
URTNA	Union des radios et télévisions nationales d'Afrique,
ASBU	Arab States Broadcasting Union,
ABU	Asia-Pacific Broadcasting Union,
AIBD	Asia-Pacific Institute for Broadcasting Development.

RFI rappelle que, bien que n'étant pas membre de l'Organisme des radios francophones (adhésion réservée à Radio France), elle a continué d'entretenir de bonnes relations en

particulier avec Radio Canada, la radio algérienne et la RTBF et de suivre leurs projets pour favoriser l'usage de la langue française.

Elle assure conserver un rapport « privilégié » avec la *Deutsche Welle* et partager avec la *BBC* des équipements techniques communs dans de nombreux pays africains.

# Annexes

---

<b>CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES DE RADIO FRANCE INTERNATIONALE (RFI)</b>
--

Décret n° 88-66 du 20 janvier 1988 portant approbation du cahier des missions et des charges de Radio France internationale (JO-22/01/88-p. 1049)

modifié par :

Décret n° 2004-743 du 21 juillet 2004 (JO-28/07/04)

Décret n° 2006-645 du 1er juin 2006 (JO-02/06/06)

## ANNEXE

### CAHIER DES MISSIONS ET DES CHARGES DE RADIO FRANCE INTERNATIONALE (RFI)

#### CHAPITRE I

##### Obligations générales

###### Article 1er

Pour la conception, la programmation et la diffusion de ses émissions, la société est soumise au respect des dispositions permanentes du présent cahier des missions et des charges et de dispositions annuelles fixées par arrêté du ministre chargé de la communication.

###### Article 2

La société conçoit et programme des émissions de radiodiffusion sonore destinées à la diffusion internationale.

Elle produit des œuvres et documents, notamment radiophoniques, destinés à la distribution internationale.

La société inclut dans ses programmes des émissions destinées aux Français de l'étranger.

###### Article 3

La société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement, en fonction de la mission culturelle, éducative et sociale qui lui est assignée par la loi.

###### Article 4

La société assure l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion dans le respect du principe d'égalité de traitement et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Elle assure l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, notamment pour les émissions d'information politique, dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Elle expose et fait comprendre le point de vue de la France face aux événements du monde contemporain.

###### Article 5

La société veille au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les

hommes ainsi qu'à la protection des enfants et adolescents.

Elle avertit les auditeurs sous une forme appropriée lorsqu'elle programme des émissions de nature à heurter leur sensibilité.

#### Article 5-1

La société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations. Elle prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité.

Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population.

De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés.

#### Article 5-2

La programmation de la société accorde une attention particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement durable.

#### Article 6

La société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle veille à la qualité du langage employé dans ses programmes.

#### Article 7

La société met en œuvre les moyens permettant de favoriser la diffusion à l'étranger de la culture française et de marquer son caractère francophone. Ses programmes doivent notamment refléter la vie politique, économique, scientifique et culturelle de la France. Elle répond aux besoins des Français de l'étranger en matière d'information, de distraction et de culture. Elle participe au dialogue entre les cultures et en particulier les cultures d'expression française.

#### Article 8

La société fait connaître ses programmes une semaine avant leur diffusion.

#### Article 9

La société veille à s'adapter aux mutations engendrées par les techniques nouvelles.

#### Article 10

En cas de cessation concertée du travail, la société assure la continuité du service dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

#### Article 11

La société prend la mesure permettant l'exercice du droit de réponse dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Lorsque le droit de réponse s'exerce au titre des émissions programmées par la société pour le compte de tiers, ceux-ci prennent en charge le coût afférent à la production et à la diffusion de la réponse.

#### Article 12

La société met en œuvre les mesures arrêtées par le Premier ministre ou les ministres compétents

pour l'application des textes relatifs à la défense nationale et à la sécurité de la population.

## CHAPITRE II

### Obligations particulières

#### Article 13

Sous réserve des dispositions des articles 15 à 17 du présent cahier des missions et des charges, il est interdit à la société de programmer et de faire diffuser des émissions produites par ou pour des partis politiques, des organisations syndicales ou professionnelles, ou des familles de pensée politiques, philosophiques ou religieuses, qu'elles donnent lieu ou non à des paiements au profit de la société.

#### I. - Communication du Gouvernement

#### Article 14

La société assure à tout moment la réalisation et la programmation des déclarations et des communications du Gouvernement, sans limitation de durée et à titre gratuit. Elle met en œuvre le droit de réplique dans le respect des modalités fixées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

#### II. - Campagnes électorales

#### Article 15

A l'intention des Français de l'étranger, la société peut produire, programmer et diffuser les émissions relatives aux consultations électorales pour lesquelles une campagne officielle radio-télévisée est prévue par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans le respect des règles définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

L'État rembourse les frais occasionnés par ces émissions.

#### III. - Expression du Parlement

#### Article 16

La société peut programmer et faire diffuser, sous le contrôle du bureau de chacune des assemblées, les principaux débats du Parlement selon des modalités arrêtées d'un commun accord.

Le choix des débats à retransmettre est effectué en accord avec les bureaux des assemblées qui règlent les conditions dans lesquelles le temps d'antenne est réparti entre les divers orateurs, dans le respect de l'obligation générale de pluralisme et d'équilibre.

#### Article 17

La société peut programmer et faire diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement, dans le respect des modalités définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Le coût financier de ces émissions est à la charge de la société dans les limites d'un plafond fixé, pour chaque émission, par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

#### IV. - Action culturelle de coopération

#### Article 18

La société poursuit, à la demande du ministère compétent, des actions culturelles de coopération.

Ces actions font l'objet de conventions qui en déterminent notamment les conditions de financement.

### CHAPITRE III

#### Obligations relatives aux programmes

##### Article 19

Les ministres chargés de la communication, des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie concluent chaque année avec la société une convention déterminant les modalités des actions confiées à la société par l'État en ce qui concerne :

- 1° La production et la programmation des émissions de radiodiffusion vers l'étranger ;
  - 2° La fourniture, aux organismes étrangers de radio, de programmes enregistrés produits spécialement ou repris des programmes de la société Radio France ;
  - 3° L'envoi d'éléments d'information sonores ou écrits, tant aux entreprises de presse qu'aux organismes de radio étrangers, soit en direct sur ondes courtes, soit par tout autre moyen.
- La prise en charge par l'État et la société des dépenses correspondantes, y compris du coût de la diffusion, est déterminée selon une clé de répartition fixée par convention.

##### Article 20

Les programmes prévus au 1° de l'article 19 doivent être diffusés vers des zones géographiques et dans des langues qui seront précisées par une convention conclue avec les ministres compétents.

##### Article 21

Lorsque la société programme des émissions d'information destinées à un public particulier ou à promouvoir la culture et l'économie françaises, elle est autorisée à recevoir des subventions des organismes d'intérêt général concernés, étant précisé que la société doit conserver la pleine maîtrise de leur contenu, sans préjudice des dispositions des chapitres IV et V du présent cahier des missions et des charges.

##### Article 22

La société programme des séries d'émissions d'enseignement et de perfectionnement du Français, destinées aux différents auditoires étrangers auxquels elle s'adresse.  
La production et la programmation de ces émissions font l'objet d'accords particuliers avec les organismes intéressés.

##### Article 23

La société programme des émissions en langues étrangères destinées aux communautés étrangères résidant en France.

### CHAPITRE IV

#### Obligations relatives à la publicité

##### Article 24

La société est autorisée à programmer et à faire diffuser des messages de publicité collective et d'intérêt général, ainsi que des messages de publicité de marques destinés à promouvoir les entreprises, produits et services qui contribuent au développement de l'économie nationale. L'objet, le contenu et les modalités de programmation de ces messages sont soumis au contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel.



#### Article 25

La publicité collective et d'intérêt général comprend la publicité effectuée en application de la loi du 24 mai 1951 pour certains produits ou services présentés sous leur appellation générique, la publicité en faveur de certaines causes d'intérêt général, la publicité pour les activités du secteur public non concurrentiel, ainsi que les campagnes d'information des administrations présentées sous forme de messages de type publicitaire, telles qu'elles sont définies par circulaire du Premier ministre.

#### Article 26

Toute publicité collective qui présente directement ou indirectement le caractère de publicité de marque déguisée est interdite.

#### I. - Déontologie

#### Article 27

Le contenu des messages publicitaires doit être conforme aux exigences de véracité, de décence et de respect de la personne humaine.

Il ne peut porter atteinte au crédit de l'État.

#### Article 28

Les messages publicitaires doivent être exempts de toute discrimination raciale ou sexuelle, de scènes de violence ou d'éléments pouvant provoquer la peur, ou encourager les abus, imprudences ou négligences.

#### Article 29

Les messages publicitaires ne doivent contenir aucun élément de nature à choquer les convictions religieuses, philosophiques ou politiques des auditeurs.

#### Article 30

La publicité doit être conçue dans le respect des intérêts des consommateurs. Les messages publicitaires ne doivent pas, directement ou indirectement, par exagération, par omission ou en raison de leur caractère ambigu, induire en erreur le consommateur.

#### Article 31

La publicité ne doit, en aucun cas, exploiter l'inexpérience ou la crédulité des enfants et des adolescents.

Les enfants et les adolescents ne peuvent être les prescripteurs du produit ou du service faisant l'objet de la publicité. Ils ne peuvent être acteurs principaux que s'il existe un rapport direct entre eux et le produit ou le service concerné.

#### Article 32

Est interdit tout échange de services à caractère publicitaire.

#### II. - Diffusion des messages publicitaires

#### Article 33

Les messages publicitaires sont clairement annoncés et identifiés comme tels.

#### III. - Secteurs interdits à la publicité

#### Article 34

(modifié par le décret n° 88-705 du 9 mai 1988)

Sont interdits les messages destinés au territoire français concernant, d'une part les produits faisant l'objet d'une interdiction législative, d'autre part les produits et secteurs économiques suivants :

- boissons alcoolisées comprenant plus d'un degré d'alcool ;
- distribution ;
- édition littéraire ;
- cinéma ;
- presse.

#### IV. - Temps maximum consacré à la publicité

#### Article 35

Les messages publicitaires sont diffusés sur chaque programme dans la limite de trente minutes par jour en moyenne sur l'année.

#### V. - Prévisions des recettes procurées par les messages publicitaires

#### Article 36

Dans le cadre des principes de transparence et d'égalité d'accès des annonceurs, les tarifs publicitaires sont arrêtés par la société qui les rend publics.

Ils sont soumis par la société à l'approbation de l'autorité de tutelle.

### CHAPITRE V

#### Obligations relatives au parrainage

#### Article 37

La société est autorisée à faire parrainer celles de ses émissions qui correspondent à la mission éducative, culturelle et sociale qui lui est assignée par la loi dans le respect des conditions déterminées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

### CHAPITRE VI

#### Relations avec les autres organismes du secteur public

(articles 38 à 52 abrogés par le décret n° 2004-743 du 21 juillet 2004)

#### II. - Relations avec l'Institut national de l'audiovisuel

#### Article 53

Les relations entre la société et l'Institut national de l'audiovisuel sont définies par des conventions conclues entre les deux organismes dans le cadre des dispositions du présent cahier des missions et des charges.

#### Article 54

Les prestations fournies par l'Institut national de l'audiovisuel à la société en application des dispositions du présent paragraphe font l'objet d'une facturation sur des bases contractuelles, à l'exception, le cas échéant, de celles qui seraient couvertes par une contribution forfaitaire. Dans ce

cas, les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges fixent le montant de cette contribution ainsi que la nature et le volume des services qu'elle couvre.

## A. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARCHIVES

### 1. Dépôt des archives

#### Article 55

La société dépose à l'Institut national de l'audiovisuel sur un support conforme aux normes professionnelles de diffusion :

1° les œuvres et les documents audiovisuels qu'elle a diffusés et pour lesquels la société détient la totalité des droits ;

2° les œuvres et les documents audiovisuels qu'elle a diffusés et coproduits dans lesquels la participation de la société au coût total de la production est supérieure aux deux tiers ;

3° les documents audiovisuels diffusés au titre du droit de réponse et du droit de réplique, et dans le cadre des campagnes électorales et des interventions gouvernementales prévues aux articles 16 et 54 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée.

La société s'efforce d'insérer dans les contrats qu'elle conclut et dont l'objet est la coproduction et la diffusion d'une œuvre ou d'un document audiovisuels autres que ceux visés au 2° du premier alinéa du présent article, une clause stipulant qu'au moins la copie diffusée doit être déposée à l'institut. La société communique à l'institut le lieu de dépôt de l'original.

#### Article 56

La société demande aux tiers à la disposition desquels elle met un temps d'antenne de déposer à l'Institut national de l'audiovisuel une copie des émissions qu'ils font diffuser. Ce dépôt ne s'accompagne d'aucun transfert de droits ou d'obligations.

#### Article 57

La société dépose à l'Institut national de l'audiovisuel les éléments constitutifs des émissions mentionnées à l'article 55 du présent cahier des missions et des charges ainsi que les copies qui en sont réalisées.

Les émissions ou parties d'émissions réalisées en direct font l'objet d'une copie enregistrée aux frais de la société sur un support magnétique conforme aux normes professionnelles et sont déposées sous cette forme à l'institut.

En ce qui concerne les émissions d'actualité, la société dépose soit les originaux, soit une copie enregistrée à ses frais.

Tous les éléments déposés doivent être accompagnés des documents qui permettent leur identification par l'institut.

#### Article 58

Pour certaines émissions, notamment celles à caractère répétitif, des modalités particulières de dépôt prévoyant de manière concertée des procédures d'échantillonnage, de sélection ou de traitement adapté pourront être établies en accord avec l'Institut national de l'audiovisuel.

#### Article 59

Par dérogation aux dispositions de l'article 55 du présent cahier des missions et des charges, l'Institut national de l'audiovisuel assure le contrôle de la gestion des fonds d'archives audiovisuelles déposés dans les emprises de la société.

L'institut met en œuvre progressivement les moyens ou prend les accords nécessaires avec des tiers lui permettant d'assurer la conservation et la gestion des fonds dont il est devenu propriétaire. A défaut, dans des conditions fixées par une convention conclue avec l'institut, la société assure la conservation et la gestion des fonds d'archives appartenant à celui-ci.

Un accord entre la société et l'institut prévoit les conditions de commercialisation des archives déposées dans les emprises de la société.

## 2. Régime juridique

### Article 60

L'Institut national de l'audiovisuel est substitué à la société dans les droits et obligations que celle-ci détient sur les documents et sur les œuvres définies à l'article 55 autres que de fiction, trois ans après la date de leur première diffusion par la société, et ce à compter du 1er octobre 1981.

La fiction comprend les genres suivants :

- feuilletons : œuvres diffusées par épisodes suivis ;
- dramatiques : œuvres constituant une entité en une ou plusieurs parties ;
- séries : autres œuvres diffusées en plusieurs parties ;
- œuvres théâtrales et lyriques ne constituant pas des retransmissions de spectacles publics.

Les émissions documentaires ne peuvent être assimilées à des œuvres de fiction.

L'ensemble des éléments constitutifs des émissions visées au premier alinéa devient la propriété dudit institut à la même date que l'émission correspondante.

Une convention fixe les modalités selon lesquelles l'institut peut donner mandat à la société d'exploiter certaines de ses productions.

### Article 61

Sous réserve des dispositions de l'article 60 du présent cahier des missions et des charges, le dépôt des œuvres et des documents par la société ne s'accompagne d'aucun transfert de droits ou d'obligations, notamment du droit de propriété.

### Article 62

La société conserve les droits et obligations qu'elle détient sur les œuvres de fiction qu'elle a diffusées, telles que définies à l'article 60 du présent cahier des missions et des charges, et ce à compter du 1er octobre 1981.

### Article 63

La société conserve, au-delà du délai de trois ans après la date de la première diffusion d'une œuvre autre que de fiction ou d'un document, la responsabilité du financement et du règlement des litiges nés à l'occasion de la production de l'émission ou de son exploitation par ses soins.

## 3. Délais de dépôt

### a) Œuvres et documents appartenant à la société

### Article 64

Dans des délais fixés d'un commun accord la société envoie à l'Institut national de l'audiovisuel, après leur première diffusion, les œuvres et documents qu'elle a diffusés, ainsi que les éléments nécessaires à leur identification.

#### Article 65

La société renvoie à l'institut, dans un délai de trois jours après leur rediffusion, les œuvres ou documents quelle a rediffusés.

#### b) Œuvres et documents dont la propriété est dévolue à l'Institut national de l'audiovisuel

#### Article 66

A compter de la date d'entrée en vigueur du présent cahier des missions et des charges et sous réserve des stipulations contenues dans les conventions qui la lient à l'institut, la société dépose dans un délai de deux mois les œuvres et les documents non encore versés et, dans un délai de trois mois, les dossiers de production ainsi que les documents administratifs, y compris les contrats d'exploitation commerciale éventuellement conclus, correspondant aux émissions dont l'institut est d'ores et déjà devenu propriétaire en vertu de l'article 49 de la loi du 30 septembre 1986 susvisée.

Par la suite la société prend les dispositions nécessaires pour être en mesure de déposer à chaque échéance à laquelle l'institut devient propriétaire, les dossiers et les documents mentionnés à l'alinéa précédent pour les émissions dont la propriété est transférée à l'institut.

#### 4. Conservation des archives dont la société est propriétaire

#### Article 67

La société bénéficie de la garantie de l'Institut national de l'audiovisuel pour la conservation des œuvres et des documents audiovisuels lui appartenant dans la forme dans laquelle ils lui ont été versés.

#### Article 68

Si l'état du support initial du document déposé l'exige, l'Institut national de l'audiovisuel procède au transfert des œuvres et des documents sur un nouveau support sans que leur contenu puisse en être modifié. Si l'évolution des techniques le justifie, l'institut peut procéder à la même opération. Dans tous les cas, l'accord de la société est requis pour toute œuvre ou document lui appartenant.

#### Article 69

La société met gratuitement à la disposition de l'Institut national de l'audiovisuel les locaux permettant à celui-ci d'assurer la conservation et la communication des œuvres et des documents audiovisuels auxquels elle souhaite accéder rapidement.

La société conclut avec l'institut une convention précisant les modalités d'application de cette disposition.

Dans des conditions fixées d'un commun accord, la société adresse à l'Institut national de l'audiovisuel qui les gère toutes les informations nécessaires à l'élaboration des systèmes de documentation et de gestion des stocks relatifs aux œuvres et documents reçus en dépôt.

#### B. - DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION ET A L'UTILISATION DES ARCHIVES

##### 1. Consultation des archives produites par la société

#### Article 70

La société, ou toute personne dûment mandatée par elle, peut en permanence consulter les œuvres et les documents qu'elle a produits et dont l'Institut national de l'audiovisuel est dépositaire ou propriétaire.

Sauf demande de consultation nécessitant une recherche particulière, l'institut accède à la demande de la société, ou de toute personne dûment mandatée par elle, dans un délai maximum de trois jours. Les œuvres et les documents déposés par la société peuvent être consultés par des tiers contre rémunération versée à l'institut, dans des conditions déterminées par celui-ci. Sauf accord entre les parties, la consultation est exclusive de toute sortie, même provisoire, des œuvres et des documents dont l'institut est propriétaire ou dépositaire.

## 2. Utilisation des archives

### a) Diffusion par la société d'émissions diffusées avant le 1er janvier 1975

#### Article 71

La société peut utiliser, dans des conditions définies par conventions, l'ensemble des œuvres et des documents appartenant à l'Institut national de l'audiovisuel par l'effet de la loi n° 74-696 du 7 août 1974, en vue de leur diffusion intégrale ou par extraits à l'antenne.

### b) Rediffusion d'émissions produites par la société et devenues propriété de l'Institut national de l'audiovisuel

#### Article 72

La rediffusion d'émissions produites par la société et devenues propriété de l'Institut national de l'audiovisuel s'effectue dans les conditions suivantes :

- si l'institut est saisi par un service de communication audiovisuel touchant tout ou partie du territoire français d'une demande ferme de rediffusion intégrale ou par extraits d'une œuvre ou d'un document produit par la société et appartenant à l'institut et si celui-ci est disposé à faire droit à cette demande, la société peut exercer le droit d'utilisation prioritaire mentionné à l'article 49 de la loi du 30 septembre 1986 dans les conditions prévues aux articles 73 à 78 du présent cahier des missions et des charges ;
- dans tous les autres cas, la société peut utiliser l'œuvre ou le document dans des conditions définies par conventions et en acquittant les rémunérations dues au titre des droits d'auteurs et des droits voisins.

#### Article 73

L'Institut national de l'audiovisuel notifie à la société l'objet de la demande de rediffusion exercée par le service mentionné à l'article 81 et toute information écrite lui permettant de connaître le montant de l'offre d'achat du droit de rediffusion et la date de programmation envisagée par le service.

#### Article 74

Sous réserve des dispositions de l'article 75, à défaut d'une réponse de la société dans le mois qui suit la notification de la demande, elle est réputée avoir renoncé en l'espèce à exercer son droit de priorité pour la rediffusion de la même œuvre ou du même document.

Si la société décide d'exercer son droit d'utilisation prioritaire, elle l'exerce dans un délai de six mois à compter de la notification prévue à l'article 73. Toutefois, si la date de rediffusion envisagée par le service demandeur mentionné à l'article 81 se situe au-delà de ce délai de six mois, la société bénéficie pour la rediffusion du même délai que celui envisagé par le service.

#### Article 75

Lorsque la demande formulée par le service mentionné à l'article 72 est fondée sur des besoins liés à

l'actualité immédiate et porte sur la diffusion intégrale ou par extraits d'une œuvre ou d'un document, la société est réputée avoir renoncé à exercer son droit de priorité si elle ne l'a pas exercé dans le délai envisagé par le service demandeur pour la livraison par l'institut de la copie de l'œuvre ou du document en cause.

Dans cette hypothèse, le droit d'utilisation prioritaire s'exerce dans un délai de sept jours à compter de la notification prévue à l'article 73. Toutefois, si la date de rediffusion envisagée par le service demandeur se situe au-delà de ce délai de sept jours, la société bénéficie pour la rediffusion du même délai que celui envisagé par le service.

#### Article 76

La société exerce son droit d'utilisation prioritaire en acquittant 50 p. 100 du montant figurant dans l'offre d'achat la plus élevée, après déduction de la somme que l'institut aurait eu, le cas échéant, à affecter au paiement des ayants droit. En cas de rediffusion, la société s'acquitte de l'ensemble des rémunérations dues au titre des droits d'auteur et des droits voisins.

Si la société ne procède pas à la rediffusion dans les délais mentionnés aux articles 74 et 75, elle acquitte au profit de l'institut le double du montant défini au premier alinéa de cet article.

#### Article 77

Les dispositions prévues aux articles 73 à 76 sont applicables lorsque l'Institut national de l'audiovisuel est saisi de demandes de rediffusions simultanées par la société et un ou plusieurs services de communication audiovisuelle.

#### Article 78

Dans tous les cas prévus aux articles 72 à 77, l'œuvre ou le document audiovisuel ne peut être utilisé ou exploité qu'accompagné d'une citation rappelant qu'il a été produit ou coproduit par la société.

#### Article 79

Les émissions produites par la société dont l'Institut national de l'audiovisuel a acquis ou acquerra la propriété peuvent être utilisées par la société, pour l'ensemble de ses missions non commerciales, à condition de s'acquitter, vis-à-vis des ayants droit, des frais et charges résultant de ces utilisations.

#### c) Insertion d'archives dans des émissions produites par la société

#### Article 80

Lorsque les émissions produites par la société comportent la rediffusion de tout ou partie d'œuvres ou de documents dont l'Institut national de l'audiovisuel est propriétaire, la société mentionne à l'antenne la contribution de l'institut.

Dans le cas d'une commercialisation par la société des émissions mentionnées à l'alinéa précédent, l'institut est intéressé par convention particulière aux produits de la commercialisation en fonction de son apport dès lors que celui-ci est d'une durée égale ou supérieure à 15 p. 100 de la durée totale de l'émission.

#### Article 81

Lorsque la société réalise une version différente à partir des œuvres et des documents dont l'Institut national de l'audiovisuel est dépositaire, les éléments de conservation de la version d'origine doivent demeurer en archives.

#### Article 82

La société cède en priorité à l'Institut national de l'audiovisuel les matériels de lecture des documents sonores dont elle veut se défaire du fait de l'évolution technique, si ces appareils sont indispensables pour exploiter les documents sonores déjà déposés.

#### C. - DISPOSITIONS RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A LA RECHERCHE

##### Article 83

Les modalités selon lesquelles la société fait appel, le cas échéant, pour la formation de ses personnels, à l'Institut national de l'audiovisuel sont précisées par convention. Les modalités de coopération que la société entend développer avec l'institut dans le domaine de la recherche sont fixées par convention.

#### III - Relations avec les sociétés nationales de programme

##### Article 84

Dans le cadre des missions confiées par la loi, la société utilise gratuitement toutes émissions ou éléments d'émission diffusés par les sociétés nationales de programme.

La société fait son affaire des réclamations et des frais, y compris les droits d'auteur et droits voisins, que pourrait entraîner l'utilisation des émissions ou des extraits d'émissions que lui mettent à la disposition les sociétés nationales de programme dans les conditions prévues au présent article.

##### Article 85

Les émissions prévues à l'article 23 font l'objet d'une convention annuelle conclue entre la société et les différentes parties concernées. Cette convention doit notamment fixer les modalités de prise en charge financière de ces émissions.

##### Article 86

La société R.F.O. fournit à la société des prestations nécessaires pour produire des émissions et séquences d'émissions qui doivent être réalisées dans les régions et les territoires relevant de sa compétence.

#### CHAPITRE VII

##### Obligations relatives aux relations extérieures

##### Article 87

La société prend les dispositions permettant le respect et l'exécution des engagements internationaux la concernant.

Il en va de même des accords contractés antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 30 septembre 1986.

##### Article 88

La société fournit dans toute la mesure du possible aux ministres des affaires étrangères et de la coopération les personnels qui lui sont demandés pour remplir des missions d'assistance technique. La société est remboursée s'il y a lieu par les départements ministériels intéressés de toutes les dépenses qu'elle engage à ce titre.

Les personnels mentionnés au premier alinéa sont réintégrés dans la société selon les modalités définies par la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles.

##### Article 89



La société s'emploie à conclure avec les organismes étrangers de radiotélévision intéressés des accords de coopération, notamment pour assurer la continuité des accords déjà conclus. Le ministre des affaires étrangères et les ministres chargés de la coopération et de la francophonie sont consultés préalablement chaque fois qu'un projet d'accord peut avoir des incidences sur la politique générale de coopération ou des conséquences financières qui ne seraient pas prises en charge par la société.

La société accueille les délégations envoyées auprès d'elle par les organismes étrangers, répond aux demandes de renseignements des professionnels étrangers et des correspondants locaux des organismes étrangers.

La société s'efforce de faire figurer dans les contrats d'achat de droits et de coproduction qu'elle passe avec les sociétés françaises ou étrangères des clauses autorisant la distribution à titre culturel ou commercial des programmes à l'étranger.

#### Article 90

La société participe aux activités de la communauté des radios publiques de langue française. Elle acquitte sa part des dépenses de fonctionnement de cette communauté.

Elle tend à promouvoir les échanges et la production commune de programmes avec les organismes de radiodiffusion sonore des autres pays francophones membres de la communauté.

#### Article 91

La société entretient des rapports institutionnels avec des organismes de radiodiffusion étrangers, et notamment ceux de la République fédérale d'Allemagne, en application du traité du 22 janvier 1963.

#### Article 92

La société organise dans ses services, à titre gratuit et dans la mesure de ses possibilités d'accueil, l'information professionnelle demandée par les ministères intéressés au profit de professionnels étrangers de l'audiovisuel. Elle ne prend pas à sa charge les frais de voyage, d'hébergement et de formation éventuellement nécessités par ces séjours.

#### Article 93

La société contribue au financement des dépenses de l'association des correspondants des radios et télévisions étrangères à Paris (C.R.E.T.E.) sous la forme d'une cotisation forfaitaire annuelle établie par une convention conclue entre les parties intéressées, et approuvée par le ministre chargé de la communication.

### CHAPITRE VIII

Obligations relatives au contrôle du respect des dispositions du cahier des missions et des charges

#### Article 94

La société adresse, chaque année, avant le 30 juin, au ministre chargé de la communication et au Conseil supérieur de l'audiovisuel un rapport sur l'exécution des dispositions permanentes et annuelles du présent cahier des missions et des charges.

#### Article 95

La société verse chaque année une cotisation forfaitaire au fonds de concours prévu à l'article 15 du décret n° 89-518 du 26 juillet 1989, relatif à l'organisation et au fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel, au titre des frais du contrôle que celui-ci exerce sur le respect des dispositions permanentes et annuelles du présent cahier des missions et des charges.

Le montant et les modalités de versement de cette cotisation sont fixés par les dispositions annuelles du cahier des missions et des charges.

<b>PANORAMA DES EMISSIONS DIFFUSEES EN 2011</b>
---

**Nb** : présentation des émissions par RFI.

Autour de la question

Caroline Lachowsky

Du lundi au vendredi

11h10-12h00

« En quoi les nouvelles technologies transforment-elles nos vies ?

Pourquoi mange-t-on toujours du pain ? Y a-t-il d'autres formes de vie dans l'univers ? Faut-il avoir peur du neuromarketing ? »...

Le monde évolue à grande vitesse et nous avec, au Nord comme au Sud. Face à toutes ces mutations, il est temps de se poser pour faire le tour de la question. Voilà le propos de ce nouveau magazine quotidien de sciences et société qui invite des chercheurs de tous horizons à répondre à ces interrogations et à en soulever d'autres...

Et comme une question en appelle souvent une autre, les auditeurs peuvent poser les leurs sur le site rfi.fr et le réseau facebook.

Le vendredi c'est Jean-Yves Casgha qui prend les commandes de l'émission.

7 milliards de voisins

Emmanuelle Bastide

Du lundi au vendredi

17h10-18h00

Une émission de société et de vie quotidienne, pour comprendre comment la vie se passe ailleurs dans le monde, quels sont les nouveaux modes de vie urbains, les autres façons de consommer, les relations humaines, la place des femmes. « 7 milliards de voisins » propose un rendez-vous tous les jours pour croiser toutes les façons de vivre sur notre planète.

Mardi politique

Le service politique de RFI avec le quotidien 20 minutes, l'hebdomadaire Le Point et l'APE

Le mardi 19h10-20h00

Le nouveau grand rendez-vous politique.

Pendant près de 50 minutes, un leader politique répond aux questions des journalistes de RFI, 20 Minutes, Le Point et d'un correspondant membre de l'Association de la Presse Etrangère (APE).

Il s'exprime sur les sujets qui font l'actualité politique et commente les grands faits de société.

Le regard international de RFI et de l'APE s'associent à l'expertise nationale et régionale des rédactions de 20 MINUTES et du Point, pour un traitement inédit de l'entretien politique.

Radio Foot Internationale

Annie Gasnier et le service des sports.

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 22h10-23h00

Une nouvelle émission 100% foot et 100% internationale.

Ghanéen, anglais, brésilien ou même argentin, plus aucun championnat de football ne reste sur la touche grâce à cette nouvelle émission consacrée à la passion du ballon rond à travers le monde.

Annie Gasnier, en compagnie des journalistes du service des sports, de consultants et d'invités, revient sur les résultats des rencontres mais aussi sur les moments forts de la journée, de la semaine

et du week-end. Nos correspondants nous font vivre l'ambiance dans un grand stade ou au cœur d'une compétition. Enfin, les auditeurs sont appelés à participer à cette émission via le site rfi.fr ou notre adresse foot@rfi.fr et, chaque lundi, «Radio Foot Internationale » répond en direct à leurs questions.

La bande passante

Alain Pilot

Le samedi 15h10-17h00

Une émission musicale consacrée au patrimoine et aux grands titres de la musique francophone.

Alain Pilot se penche sur les standards de la chanson, leur histoire et leurs déclinaisons à travers les années et les pays aux côtés d'un acteur de la musique francophone.

Des sessions live et des retransmissions depuis les festivals rythment régulièrement l'émission tandis que des reportages réalisés par des correspondants en Belgique, Suisse, Québec l'enrichissent.

Deux heures pour se souvenir des plus belles chansons et découvrir les nouvelles compositions de ces groupes et chanteurs qui accompagnent chaque jour notre vie.

Dernières nouvelles des étoiles

Patrick Chompré

Le mardi 20h25-20h30

Connaissance de l'univers, grands programmes d'explorations spatiales, lancements de satellites : chaque semaine l'actualité de l'espace, ses mystères, de façon claire et accessible.

Afrique plus

Alain Foka

Le dimanche 19h40-20h00

Pour rompre avec « l'afropessimisme » de rigueur, Alain Foka dresse le portrait des décideurs acteurs économiques africains.

Loin des discours convenus sur une Afrique en difficulté, l'émission explore sans complaisance les réussites et les ambitions de la vocation « entrepreneuriale » africaine. Un regard prospectif positif sur ceux qui font l'Afrique du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Afrique qui bouge, l'Afrique qui entreprend.

Le Débat africain

Alain Foka

Le dimanche 23h10-minuit

« Pourquoi l'Afrique accuse-t-elle un tel retard dans son développement? Comment expliquer qu'un demi-siècle après son indépendance on meurt encore de faim sur le continent noir ? Qu'est-ce qui explique que les grandes firmes internationales préfèrent délocaliser vers d'autres continents et non vers l'Afrique ? A quand l'industrialisation du berceau de l'humanité? »

Au moment où l'Afrique célèbre ses cinquante ans d'indépendance, ce type d'interrogations se multiplie. « Le Débat Africain » se veut le lieu des échanges d'idées, des débats

Le Tour du Net

La rédaction

Du lundi au vendredi 6h50-6h58

Un journaliste de la rédaction ou un correspondant dans le monde raconte une histoire d'internet, surprenante, étonnante, curieuse ou instructive ... sur l'avenir, des rencontres des décideurs et des intellectuels, avec un accent particulier désormais mis sur l'économie et le social. Régulièrement, le débat se déroule en terre africaine.

Les magazines semaine

Culture vive

Pascal Paradou

Du lundi au vendredi 9h10-10h00

Un rendez-vous quotidien pour prendre le pouls de l'actualité culturelle avec des chroniques, des reportages et des invités.

Appels sur l'actualité

Juan Gomez

Du lundi au vendredi 10h10-11h00

L'antenne est ouverte aux auditeurs qui réagissent à l'actualité internationale, africaine et française et posent leurs questions à la rédaction.

En sol majeur

Yasmine Chouaki

Du lundi au vendredi 12h10-13h00

Une personnalité riche d'une « double culture » vient chaque jour faire partager son histoire accompagnée d'un programme musical choisi par ses soins.

Accents d'Europe

Laurent Bertault, Frédérique Lebel et Catherine Potet

Du lundi au vendredi 13h40-14h00

Tous les aspects de la vie des Européens dans ce magazine co-produit avec le réseau Euranet dont font partie la RTBF, Radio Prague et Radio Roumanie Internationale.

Grand reportage

La rédaction

Du lundi au vendredi 14h10-14h30

Tous les jours, RFI diffuse un grand reportage de vingt minutes réalisé par les envoyés spéciaux et les correspondants de RFI qui enquêtent partout dans le monde.

Priorité santé

Claire Hédon

Du lundi au vendredi 15h10-16h00

Être en bonne santé est un besoin universel.

Claire Hédon reçoit des spécialistes pour faire le point sur l'actualité médicale dans le monde, l'émission est aussi rythmée par des reportages.

Couleurs tropicales

Claudy Siar

Du lundi au vendredi 21h10-22h00

L'émission de référence pour les musiques afro et leurs plus grands succès.

De nombreux groupes et artistes reconnus ou jeunes talents sont invités à se produire en session live.

La Danse des mots

Yvan Amar

Du mardi au samedi 00h30-1h00

Parce que s'interroger sur la langue permet de révéler le monde dans lequel nous vivons, Yvan Amar se penche sur nos façons de parler.

Les magazines week-end

Une semaine d'actualité

Pierre-Edouard Deldique

Le samedi 9h10-10h00

Pierre-Edouard Deldique revient en compagnie d'invités sur les principaux événements de la semaine en sélectionnant sons et reportages diffusés sur l'antenne .

L'Atelier des médias

Ziad Maalouf et Simon Decreuze

Le samedi 10h10-11h00

La web-émission participative de RFI reçoit les acteurs des évolutions des médias dans le monde. L'émission est également partie prenante du développement d'une jeune blogosphère francophone au travers du concours «Mondoblog ».

C'est pas du vent !

Anne-Cécile Bras

Le samedi et dimanche 11h10-12h00

L'actualité de l'environnement et un décryptage des avancées ou des reculs en la matière.

Si loin, si proche

Ludovic Dunod

Le samedi 12h10-13h00

Cette émission de reportages explore toutes les facettes de la planète avec l'œil et la sensibilité d'un voyageur curieux.

Géopolitique, le débat

Marie-France Chatin

Le samedi et dimanche 13h40-14h30

RFI parcourt les régions du monde où les rapports entre l'environnement et les sociétés sont des enjeux majeurs permettant d'expliquer les luttes de pouvoir.

Chercheurs et experts se rencontrent pour confronter leurs regards sur un sujet d'actualité internationale.

L'épopée des musiques noires

Joe Farmer

Le samedi 14h30-15h00

Les grandes heures, oeuvres et figures des musiques noires racontées à travers des témoignages et des archives sonores souvent exclusifs.

Littérature sans frontières

Sophie Ekoué et Catherine Fruchon

Le samedi 17h10-18h00

L'émission littéraire propose aux écrivains du monde de parler de leur création et bénéficie cette année de quarante sept minutes pour des rencontres passionnantes et sans frontières.

Musiques du monde

Laurence Aloir

Le samedi 21h10-23h00

L'actualité de toutes les musiques du monde à travers des reportages, des portraits et la couverture de festivals. Dans la seconde partie, des artistes se produisent au cours de sessions live dans l'intimité du studio 136.

#### Culture vive

Pascal Paradou

Du lundi au vendredi 9h10-10h00

Un rendez-vous quotidien pour prendre le pouls de l'actualité culturelle avec des chroniques, des reportages et des invités.

#### Appels sur l'actualité

Juan Gomez

Du lundi au vendredi 10h10-11h00

L'antenne est ouverte aux auditeurs qui réagissent à l'actualité internationale, africaine et française et posent leurs questions à la rédaction.

#### En sol majeur

Yasmine Chouaki

Du lundi au vendredi

12h10-13h00

Une personnalité riche d'une « double culture » vient chaque jour faire partager son histoire accompagnée d'un programme musical choisi par ses soins.

#### Accents d'Europe

Laurent Bertault, Frédérique Lebel et Catherine Potet

Du lundi au vendredi 13h40-14h00

Tous les aspects de la vie des Européens dans ce magazine co-produit avec le réseau Euranet dont font partie la RTBF, Radio Prague et Radio Roumanie Internationale.

#### Grand reportage

La rédaction

Du lundi au vendredi 14h10-14h30

Tous les jours, RFI diffuse un grand reportage de vingt minutes réalisé par les envoyés spéciaux et les correspondants de RFI qui enquêtent partout dans le monde.

#### Priorité santé

Claire Hédon

Du lundi au vendredi 15h10-16h00

Être en bonne santé est un besoin universel.

Claire Hédon reçoit des spécialistes pour faire le point sur l'actualité médicale dans le monde, l'émission est aussi rythmée par des reportages.

#### Couleurs tropicales

Claudy Siar

Du lundi au vendredi 21h10-22h00

L'émission de référence pour les musiques afro et leurs plus grands succès.

De nombreux groupes et artistes reconnus ou jeunes talents sont invités à se produire en session live.

#### La Danse des mots

Yvan Amar

Du mardi au samedi 00h30-1h00

Parce que s'interroger sur la langue permet de révéler le monde dans lequel nous vivons, Yvan Amar se penche sur nos façons de parler.

Une semaine d'actualité

Pierre-Edouard Deldique

Le samedi 9h10-10h00

Pierre-Edouard Deldique revient en compagnie d'invités sur les principaux événements de la semaine en sélectionnant sons et reportages diffusés sur l'antenne .

L'Atelier des médias

Ziad Maalouf et Simon Decreuze

Le samedi 10h10-11h00

La web-émission participative de RFI reçoit les acteurs des évolutions des médias dans le monde. L'émission est également partie prenante du développement d'une jeune blogosphère francophone au travers du concours «Mondoblog ».

Afrique presse

Assane Diop

Le samedi 19h40-20h00

Assane Diop de RFI et Denise Epoté de TV5MONDE reçoivent des journalistes spécialisés qui analysent, commentent et développent les points forts de l'actualité africaine. Une émission en partenariat avec TV5MONDE et coproduite avec Canal France International.

Archives d'Afrique

Alain Foka

Le samedi 23h10-minuit

L' Histoire contemporaine de l'Afrique à travers ses grands hommes.

La marche du monde

Valérie Nivelon

Le dimanche 9h10-10h00

Chaque semaine, Valérie Nivelon donne la parole aux témoins de l'Histoire. Des trésors d'archives radiophoniques pour revivre le XXème siècle avec celles et ceux qui l'ont fait et vécu. En 2010, RFI et le CNRS se sont associés pour créer les premières archives sonores de « l'Europe du Goulag », un projet ambitieux qui a permis de recueillir dans treize pays plus de cent vingt témoignages de rescapés.

Religions du monde

Geneviève Delrue

Dimanche 10h10-11h00

L'actualité des religions en France et à travers le monde, leur place et leur évolution dans la société.

Carrefour de l'Europe

Daniel Desesquelle

Dimanche 12h10-13h00

Invités, rubriques, débats, chaque semaine, les européens croisent leurs regards sur l'actualité du continent. Une émission réalisée en alternance depuis Paris et les capitales européennes.

Sur la route

Jean-François Loiseau

Dimanche 14h30-15h00



Jean-François Loiseau part en compagnie d'un invité sur les routes du monde les plus insolites à la découverte de l'actualité de l'automobile et des transports.

Cinéma d'aujourd'hui, Cinéma sans frontières

Catherine Ruelle

Dimanche 16h10-17h00

L'émission de découverte des cinémas d'ailleurs, des festivals et des rétrospectives ainsi que des films d'aujourd'hui avec un cinéaste invité à commenter son propre film, le « coup de coeur » de la semaine.

Idées

Pierre-Edouard Deldique

Dimanche 17h10-18h00

Une émission qui donne la parole à ceux qui pensent le monde : intellectuels francophones, auteur d'essais. Pour des auditeurs soucieux de comprendre les sociétés contemporaines.

Internationales

Dimanche 18h10-19h00

Bruno Daroux de RFI et Xavier Lambrechts de TV5MONDE, avec la participation du Monde, reçoivent chaque dimanche, une personnalité au coeur de l'actualité internationale politique, économique, scientifique ou culturelle.

Mondial sports

Le service des sports

Dimanche 22h10-23h00

Le rendez-vous sportif hebdomadaire de RFI avec tous les résultats du weekend sur les cinq continents, des reportages, des témoignages et les interventions en direct des auditeurs.

Mémoire d'un continent

Elikia M'Bokolo

Lundi 00h10-00h30

L'historien aborde tous les aspects de l'Histoire du continent africain, du passé le plus lointain à l'actualité la plus contemporaine

Le Coq chante

Sayouba Traoré

Le samedi 11h30-12h00

En Afrique, on ne les entend pas souvent, mais les villageoises et villageois ont pourtant bien des choses à raconter, loin du tumulte des villes. Les reportages et les réactions des invités permettent de donner la parole à ceux que l'on n'écoute que très rarement.

Le Club RFI

Eric Amiens

Le samedi 18h30-19h

Chaque semaine, un club est à l'honneur.

Au programme : l'actualité des clubs, les lettres, les courriels, les messages...

Emissions diffusées uniquement sur l'antenne Afrique

**LES EMISSIONS EN LANGUES ETRANGERES DE RFI  
EN ILE DE FRANCE :**

RFI LANGUES 1			
Heures TU	RFI Langues 1	Heures TU	RFI Langues 1
00h00-00h30	Musique	12h00-12h30	Cambodgien
00h30-01h00		12h30-13h00	
1h00- 1h30	Musique	13h00-13h30	Musique
1h30- 2h00		13h30-14h00	
2h00- 2h30	Musique	14h00-14h30	Anglais Inde
2h30- 3h00		14h30-15h00	
3h00- 3h30	Musique	15h00-15h30	Vietnamien
3h30- 4h00		15h30-16h00	
4h00- 4h30	Anglais( sauf WE)	16h00-16h30	
4h30 - 5h00	Musique	16h30-17h00	Anglais
5h00- 5h30	Anglais( sauf WE)	17h00-17h30	Polonais
5h30-6h00	Musique	17h30-18h00	
6h00-6h30	Anglais( sauf WE)	18h00-18h30	Musique
6h30-7h00	Musique	18h30-19h00	
7h00-7h30	Anglais( sauf WE)	19h00-19h30	Russe
7h30-8h00		19h30-20h00	
8h00-8h30	Musique	20h00-20h30	Musique
8h30-9h00		20h30-21h00	
9h00-9h30	Musique	21h00_21h30	Musique
9h30-10h00	Mandarin	21h30-22h00	
10h00-10h30		22h00-22h30	
10h30-11h00	Musique	22h30-23h00	Mandarin
11h00-11h30	Lao	23h00-23h30	
11h30-12h00	Musique	23h30-24h00	Mandarin

RFI LANGUES 2			
heures TU	RFI Langues 2	heures TU	RFI Langues 2
00h00-00h30	Français	12h00-12h30	Esp. Am. Lat
00h30-01h00		12h30-13h00	Musique
1h00- 1h30	Esp. Am Lat	13h00-13h30	Musique
1h30- 2h00	Français	13h30-14h00	
2h00- 2h30	Musique	14h00-14h30	Esp. Am. Lat
2h30- 3h00		14h30-15h00	Musique
3h00- 3h30	Musique	15h00-15h30	Port.Br.(sauf WE)
3h30- 4h00		15h30-16h00	Musique
4h00- 4h30	Musique	16h00-16h30	Esp. Am. Lat
4h30 - 5h00		16h30-17h00	Français
5h00- 5h30	Musique	17h00-17h30	
5h30-6h00		17h30-18h00	
6h00-6h30	Portugais Afr. (sauf WE)	18h00-18h30	Esp. Am. Lat
6h30-7h00		18h30-19h00	Français
7h00-7h30	Français	19h00-19h30	Musique
7h30-8h00		19h30-20h00	
8h00-8h30	Musique	20h00-20h30	Musique
8h30-9h00		20h30-21h00	Port.Br.
9h00-9h30	Musique	21h00_21h30	Esp. Am. Lat
9h30-10h00	Port.Br.(sauf WE)	21h30-22h00	Musique
10h00-10h30	Esp. Am Lat	22h00-22h30	Port.Br.
10h30-11h00	Français	22h30-23h00	Musique
11h00-11h30	Musique	23h00-23h30	Esp. Am. Lat
11h30-12h00		23h30-24h00	Musique

## RFI SUR LES RESEAUX CABLES

- Allemagne *Deutsche Telecom, Radio 700*
- Autriche *TelesystemTirol, UPC Telekabel Wien*
- Belgique *Telenet, Flandres*
- Canada *Videotron, SOGETEL (IPTV), CTC (IPTV), CTL (IPTV)*
- Finlande *Yle Mondo DAB*
- Italie *Telecentro Toscana*
- Jamaïque *Columbus Communications Jamaica Limited*
- Japon *Can system, Usen*
- Macédoine *CableTel, TeleKabel*
- Moldavie *SunCommunications*
- Pays-Bas *KTA*
- Suède *Com Hem*
- Taiwan *Chunghwa Multimedia*

## RFI SUR LES SATELLITES

### **Amériques**

- Anik F1R
- Anik F1
- Eutelsat Hot Bird 8
- Echostar 3 / Dish Network
- Galaxy 3C/Sky Brazil et Direct TV Latin America
- Galaxy 19
- Hispasat 1C
- Intelsat 903 /
- Canalsat Antilles
- NIMIQ 1
- Sirius
- Solidaridad 2 / Sky
- Anik F1R / Starchoice

### **Afrique-PO/MO et Océan Indien**

- Afristar / WorldSpace
- BADR 6
- Atlantic Bird 3
- Eutelsat W2 / Canalsat Réunion
- Eutelsat W3
- Eutelsat W4
- Intelsat 907
- AB4
- IS7
- NSS7 / Canalsat Horizons

### **Europe**

- Afristar / WorldSpace
- Astra1H / Canalsat
- Eutelsat Hotbird 8

- Eutelsat W3
- Hotbird / bouquet Nova : Grèce et Chypre

**Asie Océanie**

- AsiaSat 3
- AsiaStar / WorldSpace
- Intelsat 701
- OPTUS D2
- IS7 / IS10

LES EMISSIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE PERFECTIONNEMENT DU FRANÇAIS DESTINEES AUX DIFFERENTS AUDITOIRES ETRANGERS :
--

1) Les cours de français

Les séries de sensibilisation au français sont produites en 12 versions bilingues et diffusées sur les antennes de RFI en langues étrangères et sur Internet avec un accès multilingue pour l'internaute débutant étranger. Les pages « langue française » du site de RFI proposent un accès en anglais, allemand et espagnol. Les pages des rédactions en langues arabe, chinoise, persane, portugaise et russe proposent en accès dans leurs langues.

Les émissions bilingues de sensibilisation à la langue française actuellement produites sont fondées sur un concept de « feuilleton bilingue » mise en œuvre avec la production « L'Affaire du Coffret » en 2004. Ce concept a fait ses preuves et le format « feuilleton » est très apprécié par les auditeurs et internautes. Il a suscité des demandes de diffusions par des radios étrangères partenaires dans le cadre d'actions de promotion de l'apprentissage du français ( ex : Angola, Allemagne, Bolivie, Colombie, Madagascar, Mexique, Pologne, Syrie, Vietnam).

« Le talisman brisé » est la nouvelle fiction bilingue destiné plus particulièrement à l'auditoire africain non francophone. La radio y étant très écoutée, la diffusion par RFI et ses radios partenaires d'un feuilleton bilingue dont l'action se situe en Afrique francophone permet de répondre au besoin de communication croissante en français sur le continent. La série radio sera complétée par un livret d'apprentissage initial et un site internet d'entraînement en coédition avec Hachette International. La production a été soutenue financièrement par l'Organisation Internationale de la francophonie et l'Institut français.

En 2010 RFI a conçu, produit et diffusé la version anglaise du feuilleton. Des versions portugaise, kiswahili ( en coopération avec la Tanzanie) et haussa sont en préparation. Le feuilleton pourra ensuite servir d'outil de promotion du français et être adapté dans toute langue africaine, selon la demande des acteurs locaux.

« Mission Paris », la partie pour le français de « Mission Europe », une coproduction européenne associant RFI, la Deutsche Welle et la Radio Nationale Polonaise (Polskie Radio) rencontre toujours un succès régulier.

Cette coproduction a permis à RFI de promouvoir son savoir faire en matière de productions linguistiques éducatives fondées sur le concept original de fiction bilingue, doublé d'un prolongement interactif pour Internet conçu dès le départ de la production ([www.mission europe.eu](http://www.mission europe.eu)) où les internautes peuvent écouter les séries à la carte, s'y abonner en podcast, faire des exercices et lire le script et des explications linguistiques et culturelles, ou encore faire un jeu. « Mission Paris » a été diffusée par RFI en 10 versions linguistiques et par environ cinquante radios européennes d'envergure pour un auditoire estimé à 30 millions de jeunes européens.

« L'affaire du coffret » : ce feuilleton policier radiophonique bilingue pour sensibiliser l'auditoire non francophone de RFI à la langue française existe en 17 versions bilingues pour les auditoires albanais, anglais, allemand, arabe, espagnol, portugais, brésilien, polonais, russe, langues slaves du Sud, roumain, chinois, vietnamien, persan, lao, malgache et khmer.

Étant donné le succès de cette première série conçue sur le concept de « jeu de pistes bilingue », une adaptation interactive et une documentation pédagogique sont disponibles en anglais, espagnol et allemand sur le site « langue française » de RFI et sur les pages de RFI en arabe, chinois, persan et portugais.

## 2) les émissions sur la langue française

Sur RFI en français :

Pour l'auditoire étranger de RFI en français, un public déjà initié à la langue française, l'accent est mis sur l'actualité et la diversité des usages de la langue française d'aujourd'hui.

Une édition quotidienne du « journal en français facile » a été proposée aux auditeurs dont le français n'est pas la seule langue maternelle ou la langue de communication et qui suivent l'actualité internationale. Le journal en français facile est un vrai journal à deux voix qui prend le temps de mettre en contexte l'information, et de le présenter avec un débit adapté.

« La danse des mots », est un magazine quotidien qui explique en vingt minutes les évolutions des usages de la langue française et les événements autour de la langue française et la francophonie.

« Les sapeurs de la langue française », programme plus particulièrement destiné au public africain, illustre les usages du français en Afrique, les inventions et les « métissages » avec les langues du continent.

« Les mots de l'actualité » est une chronique qui explique tous les matins une expression rencontrée dans les actualités du jour.

Toutes ces émissions sont également disponibles sur le site « langue française » de RFI avec leur transcription afin de servir à l'apprentissage/enseignement du français. Ces émissions sont réalisées en partenariat avec le CNDP.

## 3) Sur Internet

Les pages « La langue française » du site Internet de RFI sont destinées aux professeurs de français et à leurs étudiants. Elles leur offrent environ 3000 ressources sonores authentiques actualisées quotidiennement, accompagnées de supports d'apprentissage et d'outils pédagogiques ou d'aides textuelles conçus et produits par une équipe de rédacteurs pédagogiques dédiée pour une utilisation effective des émissions de RFI en cours de français.

La rubrique « langue française » du site de RFI est l'une des rubriques les plus consultées du site derrière l'Afrique, les pages émissions et le sport. En 2011, cette rubrique a totalisée 3 millions de visites (en progression de 6% par rapport à l'année 2010) et 9,5 millions de pages vues, touchant en moyenne chaque mois 134 000 navigateurs uniques.

Le site propose dans l'espace « apprendre », des cours de français et des exercices de compréhension orale (2 parcours d'écoute thématiques publiés par mois et 2 exercices du « Fait du Jour » autour d'un extrait du journal en français facile par semaine). Les extraits sonores sont accompagnés de transcriptions et d'aides linguistiques permettant à l'apprenant autonome de travailler ses connaissances du français avec des documents authentiques comme le Journal en français facile et des extraits de magazines.

Dans l'espace « enseigner » du site, les professeurs de français peuvent trouver des fiches pédagogiques « prêts à l'emploi » pour travailler sur les émissions de RFI dans la classe de français. Une rubrique « outils » lui donne des conseils et idées pédagogiques et des aides pour mieux connaître le média radiophonique et ses particularités. Des « dossiers » régulièrement alimentés rassemblant autour d'un thème exercices, fiches pédagogiques et décryptages permettent aux professeurs d'animer la classe autour de d'actualité de l'environnement, des droits de l'homme ou encore de la musique.

Sachant les internautes fidèles au site, un blog et une page Facebook y sont associés depuis 2010 afin de permettre aux amoureux du français, francophiles et francophones, de partager leurs expériences et de s'informer sur l'actualité dans le domaine de la langue française et de son enseignement.

#### 4) la coopération internationale

Formation et communication :

RFI et son service Langue française se chargent de promouvoir le français non seulement à l'antenne par les cours de français et les émissions, ou sur Internet par la mise à disposition d'outils pédagogiques, mais également sur le terrain, auprès de son public de professeurs et étudiants de français.

En effet, en tant que seule radio francophone internationale accessible en FM et sur Internet dans de nombreux pays non francophones du monde, RFI est valorisée comme outil d'entraînement et d'apprentissage de notre langue auprès d'un public démultiplicateur d'auditoire que représentent les professeurs de français étrangers.

#### EN RESUMÉ

RFI fait la promotion de la langue française de trois façons principales :

La production de plus de 100 heures de cours de français bilingues par an.

La diffusion de ces cours de français à raison de dix à vingt minutes hebdomadaires auprès des auditoires non francophones via les programmes des rédactions de RFI en langues, anglaise, cambodgienne, chinoise, espagnole, persane, portugaise, roumaine, russe, et vietnamienne.

La diffusion de ces séries sur les antennes des radios étrangères à des fins de promotion de l'apprentissage du français.

La production et la diffusion de plus de cinquante heures d'émissions sur la langue française, diffusées sur son antenne en français.

La formation de professeurs et formateurs de français dans le monde à l'utilisation de la radio comme support pédagogique dans une classe de français.



## ACTIONS EN MATIERE DE FORMATION ET DE COOPERATION TECHNIQUE

### 1. Formation et coopération au titre de la diffusion

Un volet important de ces actions est inclus dans les contrats de diffusion pour l'obtention de relais FM. Prodiguées par le département formation de la Direction des Affaires Internationales, ces prestations techniques ou journalistiques sont destinées principalement aux radios publiques africaines.

Elles concernent une douzaine de pays clefs pour notre diffusion en Afrique (Gabon, RDC, Congo Brazzaville, Tchad, Burundi, Cameroun, Nigéria, Tanzanie etc.), mais aussi au Liban, au Koweït, au Qatar ou en Palestine notamment.

Ces activités ont permis de tisser un réseau FM sans équivalent. Elles répondent à une demande forte de transfert de savoir faire et facilitent l'obtention de fréquences de diffusion.

### 2. Formation et coopération au titre du FSP (Fonds de solidarité prioritaire)

RFI était en 2011 l'opérateur pour le compte du Ministère des Affaires Étrangères et européennes du FSP/ plan radio Afrique. RFI a pris en charge pour une durée de 4 ans (2007-2011) l'expertise et la sélection des radios privées africaines éligibles à ce plan dans 8 pays (Burkina, Benin, Burundi, Mali, RDC, Sénégal, Cameroun et Niger).

Ces radios ont reçu des formations in situ à la gestion d'équipe, au management, au coaching des responsables techniques et au renforcement de leurs capacités de maintenance.

### 3. Formation internationale via les financements de l'Union européenne

Le service des partenariats européens de RFI a obtenu, principalement de l'UE, de la coopération britannique, suédoise et française, le financement de plusieurs projets à destination de médias locaux pour 2011 :

► Soutien aux radios du Bandundu et de la Province orientale en RDC (Programme Interbailleurs, 71.000 €, janv 2010 à juin 2011) – un projet de RFI en partenariat avec CODEART, Développement et Paix et le CADIM :

- installation de systèmes électriques alternatifs pour renforcer la diffusion des radios du Bandundu et de la Province orientale.

► Soutien aux radios du Kasai oriental et de la Province orientale en RDC (UE : 200.000 €, 2011 à 2013) – un projet de RFI en partenariat avec la FRPC et RACOR :

- installation de systèmes électriques alternatifs pour renforcer la diffusion des radios au Kasai oriental et dans la province orientale ;
- formation à la production de magazines environnementaux.

► Améliorer la communication entre journalistes et politiciens en RDC (Programme Interbailleurs, 200.000 €, janvier 2011 à sept 2012) - un projet de RFI en partenariat avec la FRPC :

- formation de 5 formateurs locaux ;
- ateliers visant à rendre le dialogue entre journalistes et politiciens plus constructif, à Kinshasa, dans la Province orientale et les Kivus.

► Soutien aux radios du Katanga, de Maniema, du Sud Kivu et du Bandundu en RDC (Prestation de RFI pour la Fondation Hironnelle, 2011-2012) :

- prestation pour la Fondation Hironnelle dans le cadre d'un contrat entre USAID et Internews ;
- installation de 8 systèmes électriques alternatifs pour renforcer la diffusion des radios au Katanga, à Maniema, au Sud Kivu et dans le Bandundu ;

► Soutien aux radios de Madagascar (UE : 262.700 €, janvier 2011 à janvier 2014), un projet de RFI en partenariat avec le CITE et Fanamby:

- formation d'une quinzaine de radios malgaches au management et à la production de magazines sur la protection de l'environnement et les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement ;
- 2 missions pour la réalisation de reportages sur ces 2 thématiques par la rédaction de RFI ;
- création d'une banque de programmes ;

► Renforcement du paysage radiophonique centrafricain (UE : 536.000 €, janv 2011 à janv 2015), un projet de RFI en partenariat avec WWF, Echelle et Electriciens Sans Frontières et l'Ambassade de France en Centrafrique) :

- installation de 3 nouvelles radios fonctionnant avec des systèmes photovoltaïques ;
- formation au journalisme, à la technique et au management d'une radio communautaire ;
- mise en place d'un fonds de soutien aux radios alimenté par les acteurs du développement locaux.

► Soutien aux cinq antennes régionales de la Radio et Télévision Tunisiennes et de la radio privée Express FM (UE : 116 300€, juin 2011 à juin 2012) - un projet de RFI en partenariat avec Monte Carlo Doualiya et France24 :

- formation d'une vingtaine de journalistes radio au sein de chacune des antennes régionales de la Radio Tunisienne et de la radio Express FM sur les fondamentaux du métier et l'animation d'émissions interactives, de débats et d'interviews politiques ;

- formation d'une vingtaine de journalistes télé dans les antennes régionales de la Télévision Tunisienne sur les fondamentaux du métier et l'animation d'émissions interactives, de débats et d'interviews politiques.

► Renforcement du paysage radiophonique malien (UE : 150 000€, août 2011 à août 2013) - un projet de RFI en partenariat avec l'URTEL-Mali :

- Organiser des formations sur la production de magazines de sensibilisation sur les droits des femmes et sur la couverture des élections ;
- Organiser des formations à la gestion d'une radio de proximité et au management d'équipe ;

- Doter les radios en matériel issu du Fond de Coopération de Radio France – RFI planète radio ;
- Organiser une décentralisation d’antenne pour 2 émissions de RFI en public au Mali.

► Soutien aux radios de République centrafricaine (UE : 365.000 €, déc 08 à déc11) – un projet de RFI en partenariat avec les médias catholiques, RECAPEV et ECHELLE) :

- formations liées au journalisme et à la production de magazines ;
- réalisation de coproductions entre ONG et radios centrafricaines ;
- installation de générateurs fonctionnant à l’huile de Jatropha et d’un site pilote de production ;

► Soutien aux radios de Guinée Conakry (UE - 2 contrats, 90.000 € et 184.200 €, fév 09 à sept 11) – un projet de RFI en partenariat avec Search for Common Ground, ADDEF, AFES, WAFRICA et le CNOSCG) :

- renforcement des capacités professionnelles d’une vingtaine de radios de Conakry et de province dans la production de magazines de sensibilisation et dans la couverture des élections;

► Soutien aux radios du Cameroun (UE : 473.000€, déc 09 à mai 13) – un projet de RFI en partenariat avec le Syndicat des Journalistes Employés du Cameroun (SJEC) :

- formations aux différentes techniques journalistiques dans le traitement de sujets politiques ;
- formations sur le management des stations ;
- actions de plaidoyer en faveur de l’application de la convention collective dans le domaine des media

► Montage d’une radio communautaire au Venezuela (UE : 187.000 €, fév 09 à fév 12) – un projet de RFI en partenariat avec la Zona Educativa (<http://www.rfiplaneteradio.org/>):

- création d’une radio communautaire et d’un studio de production au Venezuela (Amazonas) ;
- formations à la production de magazines.

► Echanges culturels et journalistiques avec Cuba (UE : 295.000 €, 2011 à 2013) – un projet de RFI en partenariat avec Le Brise Glace, le Centre Pablo de la Torriente Brau et le Centre Martín Luther King :

- formation de jeunes cubains au journalisme culturel ;
- magazines radiophoniques sur la culture cubaine ;
- résidences d’artistes cubains en France, concerts et produits dérivés sur la culture cubaine.

#### 4. Formation avec d’autres partenaires institutionnels

De nombreuses missions de formation financées par d’autres partenaires (conseils généraux, Alliance Française, centres culturels, Égide, Al-Jazeera, ambassades de France, OIF, etc... ont été dispensées au cours de l’année écoulée.

L’expertise de RFI en matière de montage de dossier de financement pour des formations reconnues a été étendue aux médias partenaires de l’AEF.